



*COMPTE RENDU*  
*DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT*  
*EN DATE DU 19 JANVIER 2021*

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**Le mardi 19 janvier 2021 à 18h30**

La réunion s'est déroulée par voie dématérialisée sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. La séance a été diffusée en direct via le lien internet disponible sur le site de la Mairie.

**Étaient présents :**

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

Mme Kim CHIUSANO

M. Uif CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD

M. Bertil FORT

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET

Mme Laurence PATRICE

M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA

Mme Dominique VERSINI

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

*Le quorum est atteint.*

## SOMMAIRE

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE VALMY .....	4
QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DES PARENTS DÉLÉGUÉS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLAUDE VELLEFAUX, ET DE PLUSIEURS RIVERAINS DE GRANGE-AUX-BELLES/COLONEL FABIEN/VELLEFAUX .....	6
QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COLLECTIF DES PARENTS D'ÉLÈVES « SAUVONS LES ÉCOLES PARIS 10 » ET DE L'UNION LOCALE PARIS 10 FCPE .....	9
DÉLIBÉRATIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR .....	11
Projet de délibération : MA102101 .....	11
Projet de délibération : MA102103 .....	11
Projet de délibération : 2021 DASCO 6 .....	11
Projet de délibération : 2021 DDCT 5 .....	18
Projet de délibération : 2021 DDCT 6 .....	18
Projet de délibération : 2021 DDCT 8 .....	19
Projet de délibération : 2021 DDCT 4 .....	22
Projet de délibération : 2021 DFPE 23 .....	22
Projet de délibération : 2021 DLH 28 .....	23
Projet de délibération : 2021 DASES 11 .....	24
Projet de délibération : 2021 DVD 25 .....	25
DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE DEMANDE D'INTERVENTION .....	26
Projet de délibération : MA102102 .....	26
Projet de délibération : 2021 DASCO 2 .....	26
Projet de délibération : 2021 DFPE 25 .....	26
Projet de délibération : 2021 DAC 488 .....	27
Projet de délibération : 2021 DLH 37 .....	27
Projet de délibération : 2021 DAC 4 .....	27
VŒU PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À L'AGRÉMENT DE L'ASSOCIATION ANTICOR .....	28
VŒU RELATIF À LA REFORME DES AIDES AU LOGEMENT DÉPOSÉ PAR LES ÉLUS.ES DU GROUPE PCF, ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN .....	30
VŒU POUR L'APPOSITION D'UNE PLAQUE HOMMAGE DE LA VILLE DE PARIS À THÉODORE FRAENKEL SUR LA FAÇADE DE L'IMMEUBLE DU 11 RUE TAYLOR PARIS 10 .....	32
VŒU RELATIF AU PROJET GARE DU NORD 2024 DÉPOSÉ PAR DAVID DELPLANQUE, ISABELLE DUMOULIN DU GROUPE GÉNÉRATION.S, ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE, PHILIPPE GUTTERMAN DU GROUPE PCF, ULF CLERWALL, SYLVAIN RAIFAUD, LÉA VASA, SYLVIE SCHERER, THOMAS WATANABE-VERMOREL DU GROUPE GEPI0 .....	34

*La séance est ouverte à 18h35.*

**Mme CORDEBARD** démarre ce premier Conseil d'arrondissement de 2021 et profite de l'occasion pour souhaiter une excellente année à tous les présents. Elle remercie les élus pour leur engagement, en dépit des sacrifices personnels et professionnels auxquels ils doivent consentir à cause de la crise sanitaire.

Le nouveau règlement intérieur du Conseil d'arrondissement devrait permettre d'aborder un plus grand nombre de sujets, avec des débats plus vivants et une meilleure interaction avec les associations et les habitants. Une première démonstration sera fournie au cours de la séance actuelle avec le débat sur la sectorisation scolaire.

Mme CORDEBARD invite M. Patrick BANWARTH à présenter la première question de pré-conseil, en rappelant aux élus inscrits pour intervenir que le nouveau règlement fixe leur temps de parole respectif à trois minutes.

**M. BANWARTH** donne lecture de la première question de pré-conseil.

**QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE VALMY**

*Madame la Maire,*

*Mesdames et Messieurs les adjoints,*

*Mesdames et Messieurs les conseillers d'arrondissement,*

*Nous, parents d'élèves du collège Valmy, souhaitons vous interpeller et vous alerter sur la situation très préoccupante que connaissent nos enfants.*

*En effet, depuis de nombreuses semaines les cours non assurés se multiplient au collège Valmy pour atteindre aujourd'hui un niveau intolérable. Entre la Toussaint et Noël, on peut dénombrer précisément 838 heures non remplacées pour l'ensemble des classes. Sur environ 3600 heures de cours, cela représente plus de 23% de cours non assurés. La plupart des classes sont touchées par l'absence d'au moins un professeur sur plusieurs semaines. Certaines classes sont tellement impactées qu'elles ont perdu plus de 40% du temps de cours qu'elles auraient dû avoir sur cette période !*

*Une des raisons principales de ce déficit vient de l'impossibilité pour certains professeurs considérés comme « personne à risque » de venir en classe en raison du danger que cela représente pour leur santé. Au collège Valmy, le nombre de ces personnels « à risque » est particulièrement élevé, beaucoup plus que dans n'importe quel autre collège du 10<sup>e</sup> arrondissement et que dans la plupart des collèges parisiens.*

*Nous ne souhaitons pas jeter l'opprobre sur ces enseignants, la protection de leur santé est bien évidemment une priorité et nous saluons leur investissement. Une « continuité pédagogique » sur un mode que l'on a connu lors du premier confinement est même organisée, mais celle-ci ne peut être considérée comme une solution pérenne : ces cours, essentiellement sur le mode d'échange écrit, ne compensent pas une pédagogie directe et laissent une grande partie des élèves sur le bord de la route, notamment les plus fragiles qui ne peuvent bénéficier d'un soutien actif de leurs parents.*

*Cela est d'autant plus vrai que le collège Valmy est un collège bénéficiant d'une Convention Académique de Priorité Éducative (CAPE) et comptant 36% d'élèves boursiers. Ce public fragile y est donc particulièrement nombreux et, dans les classes les plus impactées par ces absences*

*non remplacées, beaucoup d'élèves se retrouvent en décrochage, livrés à eux-mêmes pendant une grande partie de la journée.*

*À cette situation déjà préoccupante s'ajoutent d'autres absences pour raisons diverses, particulièrement nombreuses cette année, qui ne sont quasiment jamais remplacées par le rectorat qui est resté sourd au courrier que nous lui avons adressé le 15 décembre et ne nous a pas adressé la moindre réponse.*

*Dans ce courrier, nous demandions au rectorat de prendre la mesure des problèmes exceptionnels auxquels est confronté le collège Valmy en cette période afin d'apporter des réponses urgentes et proportionnées à la gravité de la situation. Nous demandions notamment à ce qu'un effort particulier soit fait pour remplacer les professeurs absents ou écartés du collège afin que les collégiens, encore jeunes et peu autonomes, puissent retrouver un véritable soutien dans les salles de classe.*

*Nous sommes persuadés que les élus parisiens et les conseillers d'arrondissement seront particulièrement sensibles à ne pas laisser un nombre aussi important de jeunes du 10<sup>e</sup> arrondissement dans une situation de « déshérence éducative ». Pour cela, nous, parents d'élèves du collège Valmy, vous demandons de nous aider à interpeler le rectorat pour lui rappeler son devoir de garantir à nos enfants leur droit fondamental à l'éducation égale pour tous.*

**M. BANWARTH** tient cependant à préciser qu'à la suite de la manifestation des parents d'élèves, qui a eu lieu la veille devant le collège Valmy, le rectorat leur a finalement proposé un rendez-vous pour le mercredi suivant.

**M. RAIFAUD** remercie les représentants des parents d'élèves pour leur question. Il rappelle qu'au début de l'année scolaire certains élus, dont il faisait partie, étaient déjà intervenus au collège Valmy pour résoudre des problèmes d'encadrement scolaire. À l'époque, l'établissement était confronté au manque d'accompagnement des enseignants, maintenant à un nombre important de personnels « à risque ». Le cas particulier du collège Valmy illustre parfaitement la nécessité pour le rectorat de disposer d'effectifs de remplacement suffisants. La continuité pédagogique doit être une priorité et, pour cette raison, M. RAIFAUD et son groupe s'associent à la demande des parents d'élèves et s'engagent à la relayer auprès du rectorat.

Pour **M. JOUSSELLIN**, s'il ne faut pas « jeter l'opprobre » sur les personnels absents parce que considérés comme « à risque », on peut cependant regretter que la protection des travailleurs ne constitue pas toujours l'objectif du gouvernement. La réalité est que la pandémie est une bonne excuse pour faire des économies et que, depuis un an, les lieux éducatifs sont parfois considérés comme de simples garderies. Il est urgent d'embaucher massivement des professeurs, d'ouvrir davantage les concours en faisant appel aux anciens étudiants, qui sont parfois surdiplômés, mais peinent à trouver un travail dans les circonstances actuelles. Certains d'entre eux sont inscrits sur le site de l'académie depuis plusieurs mois et n'ont jamais été contactés, ne serait-ce que pour vérifier leurs compétences. Au nom des élus communistes, M. JOUSSELLIN se range au côté des représentants des parents d'élèves pour réclamer des moyens supplémentaires.

**M. FORT** fait savoir aux représentants des parents d'élèves qu'il partage leur inquiétude et qu'il soutient leur position. Il souhaite que la Mairie du 10<sup>e</sup> s'engage à interpeller le rectorat et s'enquiert de la possibilité pour elle d'apporter, conjointement à la Mairie de Paris, une aide complémentaire aux élèves touchés par les absences des professeurs, et tout particulièrement aux élèves boursiers. Ces aides pourraient prendre plusieurs formes. Tout d'abord, le financement d'associations susceptibles de fournir du soutien scolaire et de combler les retards accumulés ; ensuite, le financement de professeurs liés à la Ville de Paris, ceux par exemple qui assurent les cours pour les adultes, afin qu'ils soient temporairement mobilisés pour les élèves des collèges parisiens ; M. FORT propose enfin que la Mairie et le rectorat fournissent des ordinateurs, de manière à lutter contre la fracture numérique qui existe parmi les élèves.

**M. ALGRAIN** partage aussi bien le constat que les demandes adressées au rectorat par les représentants des parents d'élèves. Les retours qu'il a eus sont sans appel. Depuis plusieurs semaines, à cause du non-remplacement de plusieurs professeurs, un grand nombre d'élèves sont privés des cours de français, de mathématiques, d'histoire et de géographie, ou encore d'anglais et d'allemand. Leurs emplois du temps sont limités à seulement quatre heures de cours par jour. Cette situation est extrêmement préjudiciable aux élèves, d'autant plus que le collège Valmy bénéficie d'une convention académique pluriannuelle de priorité éducative (CAPPE), et qu'il est composé de 28% d'élèves boursiers. Elle menace d'accroître les risques déjà importants de décrochage scolaire. En ce début de semaine, Mme CORDEBARD a écrit personnellement au Directeur de l'académie pour lui demander un remplacement stable des professeurs absents. Après avoir participé à la manifestation des parents d'élèves, M. ALGRAIN s'est rendu ce mardi à une réunion de travail à l'Hôtel de Ville, où il a pu rencontrer et alerter à nouveau le Directeur de l'académie et le DASEN sur la situation du collège Valmy. Au nom de la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement et de tous les élus, M. ALGRAIN réitère son engagement au côté des représentants des parents d'élèves, vers lesquels il reviendra dès qu'il disposera d'éléments nouveaux.

**Mme CORDEBARD** déclare qu'elle suivra de près l'évolution de la situation du collège Valmy, et qu'elle a bon espoir de recevoir bientôt une réponse positive de la part du Directeur de l'académie. Elle invite M. BANWARTH à ne pas hésiter à faire à nouveau appel à la Mairie, si nécessaire.

**M. BANWARTH** remercie pour leur soutien les élus, et tout particulièrement M. ALGRAIN et Mme CORDEBARD, et promet de les tenir au courant de l'avancement de leur démarche.

**Mme CORDEBARD** invite ensuite Mme Charlotte-Mai DORÉMUS à introduire la deuxième question de pré-conseil.

**Mme DORÉMUS** donne lecture à la question.

**QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DES PARENTS DÉLÉGUÉS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLAUDE VELLEFAUX, ET DE PLUSIEURS RIVERAINS DE GRANGE-AUX-BELLES/COLONEL FABIEN/VELLEFAUX**

*Madame la Maire,*

*Mesdames et Messieurs les adjoints,*

*Mesdames et Messieurs les conseillers d'arrondissement,*

*Nous nous étions présentés devant votre Conseil le 21 septembre dernier pour alerter sur les problématiques de sécurité et de pollution liées à la circulation dans notre quartier, en particulier aux abords de l'école Vellefaux.*

*Il nous a semblé que le constat est partagé par tous :*

- *la qualité de l'air dans l'école Vellefaux est inquiétante, selon les relevés faits depuis plusieurs années, notamment par l'Association Respire ;*
- *la première phase de la piétonisation du Canal a conduit à des reports de circulation très importants dans cette zone, notamment de véhicules professionnels et camions en tous genres, sur des axes où se trouvent de nombreux établissements collectifs et habitations, sans qu'une évaporation n'ait eu lieu ;*
- *le carrefour Grange-aux-Belles/Juliette Dodu et la place du Colonel Fabien ont grand besoin de réaménagements (c'était d'ailleurs dans le programme Paris en Commun pour les Municipales).*

*Depuis septembre, accompagnés de l'Association Respire, nous avons eu plusieurs réunions avec Mme Joubert et M. Algrain et plusieurs solutions ont été envisagées, tant sur le volet « sécurité » que sur le volet « pollution/réduction du trafic ».*

*S'agissant de la sécurité, un dispositif provisoire a été mis en place au niveau du passage piéton avenue Claude Vellefaux et la signalisation au sol a été refaite et nous espérons que cela permettra tant de réduire la vitesse des véhicules qu'améliorer le respect du passage piéton entre l'école Vellefaux et la crèche/bibliothèque.*

*En revanche, rien n'a été fait ni prévu pour réduire le trafic autour de l'école et donc limiter les pollutions atmosphérique et sonore.*

*Lors de nos réunions avec Mme Joubert et M. Algrain, nous avons discuté différentes solutions pour début 2021/*

- *création d'une piste cyclable bi-directionnelle rue de la Grange-aux-Belles (d'ailleurs annoncée par la Mairie au moment du lancement de la piétonisation en juin puis dans les médias par Mme Hidalgo elle-même en octobre) ;*
- *création d'un « tête bêche » rue de la Grange-aux-Belles par la mise en sens unique de la rue sur le tronçon Juliette Dodu/Colonel Fabien ;*
- *inversion du sens de circulation rue Vicq-d'Azir (pour éviter des reports). Ceci était conditionné à des discussions avec la Préfecture et à la finalisation de travaux CPCU, mais nous étions très heureux que des mesures soient prises pour accompagner la piétonisation du Canal sans impacter négativement les axes adjacents.*

*D'autres pistes de plus long terme avaient également été évoquées comme devant aussi aider à réduire le trafic de transit dans l'arrondissement : phase de la piétonisation du Canal (sans précision toutefois), aménagement du boulevard Lenoir dans le 11<sup>e</sup> devant contribuer à casser l'axe Bastille-Stalingrad.*

*C'est donc avec surprise et mécontentement que nous avons appris la semaine dernière que ces aménagements étaient repoussés car ils devraient s'intégrer dans le projet de réaménagement de la Place du Colonel Fabien.*

*Or, ce projet est une véritable arlésienne depuis le vote dans le cadre du Budget Participatif 2016 et un début de diagnostic en 2018 (devenu obsolète d'ailleurs !).*

*Nous n'avons donc aucune visibilité, ni sur le calendrier ni sur la manière dont les problématiques spécifiques des reports de circulation et de la pollution dans l'école Vellefaux et les autres établissements du quartier vont être traitées, ce qui signifie que nous devons subir pour de longs mois/années les reports de trafic massifs observés depuis déjà 6 mois.*

*Nous souhaiterions donc obtenir de la Mairie :*

- *des informations détaillées et précises en matière de calendrier sur 1/la poursuite de la piétonisation du Canal et 2/l'aménagement de la Place du Colonel Fabien ;*
- *des engagements sur des solutions à court terme pour réduire concrètement et rapidement les reports de circulation sur les rues Grange-aux-Belles, Écluses Saint-Martin, Vicq-d'Azir, Juliette Dodu et l'avenue Vellefaux, et donc la pollution notamment dans l'école Vellefaux ;*
- *des précisions sur les dispositifs de comptage et de mesure mis en place pour évaluer concrètement l'augmentation du trafic et l'impact en termes de pollution (sachant qu'ils avaient été annoncés pour septembre).*

*Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos préoccupations.*

**Mme DORÉMUS** ajoute ses remerciements à Mme JOUBERT pour la sécurisation du passage piéton de l'avenue Claude Vellefaux, avec la mise en place d'un dispositif provisoire et d'une nouvelle signalisation au sol.

**M. WATANABE-VERMOREL** se réjouit de l'efficacité du dispositif mis en place pour réduire la vitesse et permettre l'arrêt des véhicules devant le passage piéton. La question qui reste en suspens est celle de la santé environnementale, et notamment de la lutte contre la pollution atmosphérique et sonore qui passe par la lutte contre le trafic automobile à outrance. Cette question est plutôt d'ordre stratégique et concerne le quartier dans sa globalité. Ainsi, il faut prévoir des concertations aussi bien sur le parc naturel urbain au niveau du canal que sur la place du Colonel Fabien, pour laquelle existait déjà un projet auquel avait été affectée une partie du Budget participatif. Même si le contenu du projet peut être repensé, la priorité est d'accélérer les aménagements de la place, afin de pouvoir rapidement comprendre comment pourra s'y inscrire la piste cyclable de la rue de la Grange-aux-Belles. Comme ils l'avaient déjà fait en septembre, les élus du 10<sup>e</sup> arrondissement apportent leur plein soutien aux parents délégués de l'école Claude Vellefaux.

**M. FORT** regrette que la réponse de la majorité se soit fait attendre jusqu'à ce jour. Ce retard de plusieurs mois cache un problème de méthode, qui s'est présenté également lors de la rénovation de la place de la République, de la création du sens unique de la rue de Chabrol et de la colorisation des pistes cyclables. M. FORT a l'impression que la Mairie du 10<sup>e</sup> et la Ville de Paris agissent d'abord et réfléchissent ensuite. Il ne s'oppose pas aux transformations urbaines qui sont en cours ni à celles qui sont prévues dans les années à venir, mais il critique l'absence d'études d'impact réalisées en amont. L'augmentation du trafic automobile autour du canal Saint-Martin est due à la fermeture des berges du canal. Si une étude d'impact avait préalablement été réalisée, ce problème ne se poserait pas aujourd'hui. M. FORT soutient les parents délégués de l'école Claude Vellefaux et ajoute un vœu à leur question : qu'avant d'engager des travaux de grande ampleur, la Mairie du 10<sup>e</sup> réalise des études et qu'elle les partage avec les habitants du quartier.

**Mme JOUBERT** salue les actions menées par le collectif des parents d'élèves en défense de la santé des enfants du 10<sup>e</sup>, ainsi que leurs exigences de transparence et de dialogue. Elle remercie Mme DORÉMUS d'avoir mentionné la mise en place du dispositif de sécurisation de l'avenue Claude Vellefaux, et attend d'avoir des retours sur cet aménagement qui a vocation à évoluer. En 2020 le collectif et les élus de la majorité ont eu plusieurs échanges sur les projets prévus, échanges qui se poursuivront en 2021. Mme JOUBERT comprend et partage la frustration des parents d'élèves face à la mise en place maintes fois différée de la piste de la rue de la Grange-aux-Belles et du fameux « tête-bêche ». Le chantier a dû être décalé à cause de la mauvaise météo et, surtout, des fuites découvertes à la mi-décembre par la CPCU, qui est en charge du chauffage urbain et qui mène des travaux dans la rue de la Grange-aux-Belles depuis plusieurs semaines. Cette rue nécessite des études approfondies sur la circulation des bus de la part de la RATP. Pour garantir la sécurité des usagers du vélo, le projet de la piste cyclable devra être pensé conjointement à celui de la circulation des bus. Pour ce qui concerne la poursuite du projet du canal, Mme JOUBERT rappelle que les installations évoquées par M. FORT ont été réalisées dans l'urgence post Covid-19, et que ce caractère d'urgence excluait une étude préalable. Maintenant le projet définitif doit passer par une phase de concertations avec les habitants du quartier. La méthodologie et le planning sont en cours de construction. M. BONNIER et elle-même ont demandé d'effectuer les comptages, qu'ils partageront volontiers avec le collectif des parents d'élèves, vers lesquels ils reviendront dès qu'ils disposeront de nouveaux éléments.

**Mme CORDEBARD** remercie Mme DORÉMUS et explique que la troisième question de pré-conseil s'inscrira dans un débat plus ample sur la sectorisation scolaire, organisé au titre de l'article 28 du règlement intérieur. La parole sera donnée tout d'abord aux représentants du collectif des parents d'élèves « Sauvons les écoles Paris 10 » et de l'Union Locale Paris 10 FCPE ; ensuite Mme la Maire démarrera le Conseil et lancera le débat, au cours duquel les élus disposeront de larges temps de parole pour s'exprimer. Une interruption de séance donnera aux représentants du collectif la possibilité de réagir à l'ensemble des interventions.

**Mme Charlotte MOREAU** donne lecture de la lettre rédigée par le collectif des parents d'élèves et par l'UL10 FCPE, en précisant qu'elle porte la parole des écoles Chabrol, Paradis, Belzunce, Pierre Bullet, Martel, Lancry, Schwartzberg, Faubourg Saint-Denis et que la pétition qui a été lancée approche à ce jour les 650 signatures.



QUESTION DE PRÉ-CONSEIL DU COLLECTIF DES PARENTS D'ÉLÈVES « SAUVONS LES ÉCOLES PARIS 10 » ET DE L'UNION LOCALE PARIS 10 FCPE

Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les adjoints,

Mesdames et Messieurs les conseillers d'arrondissement,

À la veille des vacances de fin d'année, Madame la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, Alexandra Cordebard, s'est engagée devant notre collectif à mener une réelle concertation sur la pertinence ou non de la fermeture de l'école Paradis. Lors du conseil de Paris, le 17 décembre, un vœu a également été adopté par la majorité municipale pour « évaluer l'opportunité de la fermeture de l'école Paradis ».

Vendredi 8 janvier, la première réunion de concertation s'est déroulée en présence de M. Algrain, premier adjoint en charge des Affaires scolaires et des représentants du collectif, des groupes politiques de la Mairie du 10<sup>e</sup>, de la CASPE, de la CDE10 et du Bureau de la Prévision scolaire.

Nous avons tous été très surpris en réalisant qu'il n'était aucunement question de discuter d'une alternative à la fermeture de l'école et à la transformation de Chabrol en école polyvalente. L'adjoint aux Affaires scolaires, M. Algrain, a dû admettre qu'il a demandé aux services du Bureau de la Prévision scolaire de ne travailler que sur des hypothèses de sectorisation pour permettre la fermeture de l'école Paradis.

Quel est l'objectif de cette concertation s'il n'y a aucune discussion possible ? Faire accepter aux parents la fermeture de l'école Paradis ? La transformation de l'école Chabrol en école polyvalente ? Le maintien d'élèves dans des structures préfabriquées à l'école Lancry ?

Afin de mener à bien cette concertation, le collectif a demandé une liste de données chiffrées. À l'étude des documents et également des données que nous avons recueillies auprès de nos écoles respectives, deux choses nous apparaissent clairement :

- les écoles du 10<sup>e</sup> non récentes ne correspondent pas aux référentiels de la DASCO et manquent véritablement d'espace ;
- d'autres scénarios de sectorisation sont possibles : des scénarios qui permettraient une meilleure répartition des enfants dans les différentes écoles du secteur augmentant ainsi les effectifs de l'école Paradis en annulant le projet d'école polyvalente pour Chabrol.

Dans vos communications sur les réseaux sociaux, vous ne cessez de mettre en avant le bien-être des enfants mais vous restez sourds à toutes nos alertes et tous nos arguments.

Vos propositions dégradent le bien-être des enfants sectorisés sur l'école Paradis, une école récente et conçue pour être une maternelle, en les sectorisant sur d'autres écoles moins adaptées à des maternelles.

Vos propositions dégradent les conditions d'accueil à l'école élémentaire Chabrol. Votre projet de sectorisation nécessite de fait la transformation de l'école élémentaire Chabrol en polyvalente. Bien que vous tentiez par de nombreux travaux très coûteux de la transformer, vous ne parviendrez pas à pousser les murs. Les cours y sont trop petites, le préau est trop petit, les espaces communs pour les adultes sont eux aussi trop petits et largement insuffisants en nombre. Les parents de cette école sont très fermement opposés à la création d'une école polyvalente à Chabrol. Cela vous a été exprimé lors de différentes réunions.

Vos propositions ignorent la situation des enfants de l'école polyvalente Lancry qui accueille 2 classes dans des préfabriqués.

*Il nous apparaît de plus en plus évident que la priorité de la Mairie n'est en aucun cas le bien-être et les bonnes conditions d'apprentissage des enfants mais bel et bien l'ouverture d'un poste de police en place de l'école Paradis. Dans cette affaire, la baisse démographique ne serait qu'un prétexte en vue de concrétiser ce projet.*

*Comment penser que la question de la sectorisation puisse se suffire sérieusement du seul critère de la baisse des effectifs alors que nombre d'écoles de notre arrondissement connaissent des problèmes liés à l'exiguïté et à la vétusté de leurs locaux ? L'argument de la baisse démographique pour fermer une école revient de fait à un accroissement de la densité scolaire, conséquence extrêmement problématique en temps normal et d'une irresponsabilité inacceptable en temps de pandémie. Comment penser qu'un tel changement de sectorisation impliquant une fermeture d'école puisse se réfléchir en si peu de temps ?*

*Les représentants de parents d'élèves s'interrogent légitimement sur l'avenir proposé aux enfants et aux familles du 10<sup>e</sup>. Certains enfants passent près de 50 heures par semaine à l'école. Nous savons que les enseignantes et les enseignants, ainsi que toutes les équipes périscolaires doivent développer des trésors d'imagination afin de s'adapter à des écoles parisiennes petites et peu fonctionnelles.*

*Pourquoi vouloir à tout prix augmenter le nombre d'enfants présents dans les écoles ? Pourquoi ne pas profiter de la baisse temporaire des effectifs pour améliorer nettement la qualité du temps passé à l'école ? Pourquoi ne pas saisir l'opportunité d'occuper ces lieux intelligemment, en offrant plus d'espace aux enfants et plus de possibilités pédagogiques pour les équipes éducatives ?*

*Notre arrondissement bénéficie de peu d'espaces verts, les logements y sont petits, la densité y est importante, il y a beaucoup de pollution, que prévoyez-vous de faire concrètement pour que les familles restent dans le 10<sup>e</sup> ? Nous réclamons des écoles innovantes où l'éducation est au cœur du projet politique, des écoles où les enfants respirent, où leur avenir est appréhendé avec responsabilité, non pas motivé par une logique de chiffres mais par la volonté de forger des esprits et de former des citoyens libres.*

*Dans la période que nous traversons, nous sommes également très surpris de ne pas entendre un seul mot sur la pandémie : vous voulez réduire les espaces accordés aux enfants en plein état d'urgence sanitaire, alors que la pandémie ne recule pas, alors que le nouveau variant anglais du virus est annoncé comme étant plus contagieux chez les enfants, alors que les consignes sont la distanciation physique dans tous les espaces, alors que plusieurs de nos voisins européens ont fermé leurs établissements. Où est le principe de précaution ? Pouvez-vous nous garantir que la situation sanitaire aura changé à la prochaine rentrée scolaire ? Est-il responsable de parler de « sécurité des habitants » comme le fait Mme Cordebard pour justifier l'ouverture d'une brigade de police quand la sûreté sanitaire de nos enfants serait mise en péril encore plus gravement qu'elle ne l'est déjà ?*

*La nouvelle mandature de Mme Hidalgo prône le « bien-être à l'école ». Est-ce en supprimant du secteur une des écoles les plus adaptées à des enfants de maternelle ? Est-ce une promesse électorale qui ne sera pas tenue ? Qui croire ? Quelle signification peut avoir dans ce contexte la parole politique donnée par nos représentants élus ?*

**Mme CORDEBARD** remercie les représentants des parents d'élèves et de l'UL10 FCPE et ouvre la séance du Conseil d'arrondissement.

## DÉLIBÉRATIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

**Objet** : Désignation de la secrétaire de séance.

**Projet de délibération** : MA102101

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose la désignation de Mme VASA.

*Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.*

**Objet** : Adoption de la procédure d'urgence.

**Projet de délibération** : MA102103

**Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose d'adopter la procédure d'urgence, qui comprend :

**Débat (45 minutes) organisé au titre de l'article 28 du règlement intérieur relatif à la sectorisation scolaire auquel sera rattachée la délibération suivante :**

**Objet** : Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022.

**Projet de délibération** : 2021 DASCO 6

*La délibération MA102103 est adoptée à l'unanimité.*

Mme CORDEBARD rappelle aux élus que :

**Chaque groupe disposera de 8 minutes de temps de parole suivi d'une réponse de 5 minutes de l'exécutif.**

Elle donne ensuite la parole à M. WATANABE-VERMOREL.

M. WATANABE-VERMOREL rappelle que la délibération sur laquelle les élus sont appelés à s'exprimer transforme l'école élémentaire Chabrol en école polyvalente et ferme l'école Paradis, où seront installés les services de Police municipale.

La solution proposée par M. ALGRAIN se fonde sur un paradigme assez classique, qui consiste à garder un nombre de classes maximal dans chaque établissement scolaire. Si une école passe en effet en dessous de cinq classes, son directeur perd la moitié de sa décharge. L'augmentation du taux d'occupation des écoles permet en outre d'augmenter le nombre d'élèves par classe et de limiter ainsi les risques futurs de fermeture. M. WATANABE-VERMOREL interroge cependant ce paradigme, en préférant réfléchir en termes de nombre d'enfants par école plutôt que par classe. Si la description de la situation à l'école, qualifiée parfois d'« infernale » par certains parents, peut paraître exagérée, les représentations d'« écoles fantômes » ne le sont pas moins. Il existe à Paris, comme ailleurs en France, des écoles de trois ou quatre classes où les enfants ne sont pas mal traités et où leurs parcours scolaires ne sont pas de qualité moindre. Quant à la perte de décharge, elle n'intervient qu'un an après la rentrée et permet au directeur touché par la mesure de bénéficier d'un *bonus* dans le choix de son prochain poste.

La fermeture de l'école Paradis était un argument de négociation avec le directeur académique des services d'Éducation nationale. M. WATANABE-VERMOREL trouve injuste que le point de départ de la négociation ait été placé au nombre théorique d'onze postes. Le Rectorat ne s'applique pas à récupérer le nombre de postes possibles chaque année, sans quoi ce seraient plus de 400 classes qu'il aurait pu reprendre sur le territoire parisien. Lorsque le Ministère récupère des emplois, c'est essentiellement pour faire des économies, mais les emplois récupérés par le Rectorat ne disparaissent pas, car ils sont réorientés vers des besoins pédagogiques identifiés à l'échelle de Paris. Ils abondent notamment le volet des remplaçants, qui s'est révélé très insuffisant pendant la crise sanitaire.

La qualité de vie des enfants à l'école est le sujet de préoccupation majeur du collectif des parents d'élèves. M. WATANABE-VERMOREL rappelle que le bien-être des enfants fait partie des promesses sur lesquelles la majorité municipale a été élue. Cette qualité ne se limite pas au nombre d'enfants par classe, mais concerne également les espaces partagés. L'école Paradis faisait partie des « bons élèves », au regard des préconisations de la Direction des Affaires scolaires et de la Mairie de Paris. Cette réflexion sur les espaces communs doit prendre en compte la crise sanitaire que le pays traverse, dont l'issue incertaine oblige à se laisser une grande marge de manœuvre. Dans le cas des écoles polyvalentes, l'usage des espaces communs est rendu plus délicat par la juxtaposition des élèves plus grands de CM2 et des plus petits de la maternelle.

Il faudrait considérer la possibilité que les écoles les plus en tension sur l'occupation des espaces communs, comme la polyvalente Lancry, fournissent à des établissements voisins, comme la maternelle Pierre Bullet, une partie de leur secteur, qui pourra à son tour fournir une partie de son propre secteur, et de proche en proche renforcer celui de l'école maternelle Paradis. Sous cette forme de glissement, la distance école-domicile resterait à peu près inchangée et l'arrondissement pourrait supporter une variation démographique positive.

À ce stade des échanges, cette option n'a malheureusement pas encore été examinée par les services, ce qui pose une question de méthode. Les discussions ont démarré trop tard pour respecter le calendrier normal, qui oblige les élus à s'exprimer ce mardi. Les services ont travaillé à l'hypothèse de la fermeture de Paradis, semble-t-il, à partir du mois de juillet.. Le temps a manqué aux élus pour être prêts à évaluer l'opportunité de fermer l'école. C'est dans ce contexte que la majorité du Conseil de Paris a voté le vœu d'une concertation avec toutes les parties prenantes jusqu'à la fin du mois de janvier.

L'échéance du vote a ses raisons techniques, mais lorsque la situation politique l'exige, il faut pouvoir dépasser ponctuellement les exigences réglementaires. D'ailleurs, lors du vœu du Conseil de Paris la négociation s'est déroulée entre des personnes qui étaient parfaitement conscientes des enjeux. Ni M. BLOCHE, actuel adjoint aux Affaires scolaires, ni Mme CORDEBARD, qui l'a été, n'ont pu voter les termes de fin janvier sans en déduire que le Conseil d'arrondissement de ce mardi n'aurait pas pu parvenir à une décision définitive.

Selon Wikipédia, la concertation est « l'action de débattre dans le cadre d'un dialogue engagé entre tous les acteurs concernés, qui échangent leurs arguments, afin de prendre en compte les divers points de vue exprimés et de faire ainsi émerger l'intérêt général, en amont de la mise en forme d'une proposition, avant de s'accorder en vue d'un projet commun [...]La concertation se distingue de la consultation, laquelle se résume à une demande d'avis, en général sur un projet prédéfini, avis qui ne lie d'ailleurs pas le destinataire de la consultation. »

À plusieurs reprises il a été réaffirmé que le maintien de l'école Paradis n'était pas sur la table. Les discussions qui ont pris place n'étaient en définitive qu'une consultation, voire une démarche de plaidoyer. Toutes les parties prenantes n'étaient pas présentes. La discussion a buté à plusieurs reprises, car les équipes pédagogiques et périscolaires, ainsi que les autres agents de la Ville n'y ont pas participé. Même si la CASPE est à l'écoute des retours de terrain, il est facile de comprendre la difficulté des agents de la Ville à exprimer des opinions contraires à la volonté de la Maire dans un contexte hiérarchique direct.

Pour mener à bien cette concertation, il faut s'interdire de prêter des intentions à ses équipes. Les élus du groupe L'Écologie pour Paris 10 applaudissent le fait qu'une concertation au long cours sur la sectorisation scolaire est désormais proposée par Mme la Maire. Il sera nécessaire d'y intégrer les personnels, tout en cherchant des moyens pour leur permettre une participation sincère, que ce soit par le biais des leurs représentants ou des conseils d'école.

Au nom de son groupe, M. WATANABE-VERMOREL salue également la qualité et l'exhaustivité des données qui ont été transmises par les services. Force est toutefois de constater que la fermeture de l'école Paradis n'a pas fait l'objet d'une concertation et que la délibération DASCO 6 est le fruit d'une décision unilatérale de Mme la Maire. Il faut travailler à faire vivre l'intelligence collective, le débat, la délibération, à renverser la facilité d'un rapport autoritaire du pouvoir vers une gouvernance plus souple, plus à l'écoute, et à substituer à la culture de la force de la conviction et de la certitude celle du doute fertile et de la décision partagée. La démocratie se porte mal et les liens de confiance entre les

citoyens et leurs représentants se dégradent en continu. Alexandra CORDEBARD, Paul SIMONDON, Remy FÉRAUD, Dominique VERSINI, Léa VASA, Sylvain RAIFAUD et Laurence PATRICE ont voté avec les groupes de la majorité pour une concertation avec toutes les parties prenantes jusqu'à la fin du mois de janvier. Voter la délibération équivaldrait à se dédire d'un propos tenu avec le plus haut degré d'officialité. Le Groupe L'Écologie pour Paris 10 ne manquera pas à sa parole et votera contre cette délibération.

**M. FORT** regrette à nouveau la méthode adoptée par la majorité municipale. Alors qu'il a beaucoup été question de démocratie participative pendant la campagne électorale, force est de constater que la décision de fermer l'école Paradis constitue un déni de démocratie participative qui, comme l'a bien souligné M. WATANABE-VERMOREL, interroge sur le fonctionnement des institutions. M. FORT tient à rappeler la chronologie des événements. En novembre 2020, on annonçait la fermeture définitive de l'école Paradis, qui était pourtant censée rouvrir en début 2021. Au dernier Conseil d'arrondissement, on commençait à comprendre que cette décision ne serait pas passée inaperçue et, en effet, le Conseil de Paris adoptait ensuite un vœu demandant une concertation avec les parents d'élèves. Des échanges et des rendez-vous avaient suivi, mais l'impression extérieure était celle d'une concertation fictive, servant à justifier un choix fait à l'avance. Ce soir on apprend enfin que la décision a déjà été prise.

Pour M. FORT, il y a également un problème de fond. À son avis, la Mairie se trompe de combat, car il ne s'agit pas de fermer des écoles, mais plutôt d'empêcher la fuite des familles. Selon le dernier recensement, en 2020 le 10<sup>e</sup> arrondissement comptait deux ou trois mille personnes de moins qu'en 2019 et les effectifs dans les écoles maternelles avaient chuté de 20%. Les familles ne partent pas parce qu'il y a moins d'écoles ou de places en classes, mais à cause des problèmes d'insécurité et de propreté, et du prix élevé des logements par rapport à la qualité de vie. La question de la sectorisation ne règle pas ce genre de problèmes, auxquels la Mairie devrait donner la priorité.

Pour M. FORT, le cas de l'école Paradis représente une véritable occasion manquée, car toutes les études internationales montrent que les petites classes d'environ 15 élèves favorisent l'apprentissage et permettent un meilleur développement des enfants. Tout en ayant l'occasion d'aller vers cet objectif et d'améliorer le bien-être des enfants, le 10<sup>e</sup> arrondissement décide de fermer l'école pour ouvrir un commissariat, comme s'il n'y avait pas d'autres espaces disponibles pour accueillir les locaux de la Police municipale. Pour toutes les raisons qu'il vient d'évoquer, M. FORT votera contre la délibération DASCO 6.

**Mme DUMOULIN** estime que la question de pré-conseil et le débat sur la sectorisation scolaire confrontent les élus à un certain nombre de problèmes et d'enjeux. Décider de fermer une école est toujours une décision difficile à prendre, même quand elle fait consensus. Personne ne peut se satisfaire de fermer une école parce qu'il n'y a plus de familles, ce qui n'est pas le cas d'ailleurs de l'école Paradis. Sa fermeture pouvait faire partie du champ des possibles, puisqu'il s'agit d'un bâtiment de la Ville dont les usages peuvent varier, mais les élus du groupe Génération.s pensent que cette fermeture est projetée dans un temps trop court et regrettent de ne pas avoir été associés en amont de la décision.

La Mairie doit répondre à un ensemble de besoins par un ensemble de services publics, dont la Police municipale fait partie. L'enjeu n'est pas d'opposer ces besoins, mais de les concilier. Parmi ceux que le 10<sup>e</sup> arrondissement est appelé à satisfaire figure la création de lieux d'échange pour les associations, les habitants et les familles. L'espace laissé vacant par la fermeture de l'école Paradis pourrait servir à la construction d'un lieu de référence et d'accueil, par exemple un lieu de médiation familiale. Les besoins de la brigade de police ne correspondent pas à la totalité des espaces disponibles. La fermeture de l'école Paradis doit comporter la construction collective d'un projet incluant l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs.

Par ailleurs, si un bâtiment peut cesser d'être une école, il peut revenir à l'être, même si cette opération est plus coûteuse et difficile à mener qu'une simple fermeture des classes. Mme DUMOULIN espère que dans les années à venir la tendance démographique pourra s'inverser et que les familles des classes moyennes et populaires ne seront plus contraintes de loger loin de Paris. Puisque M. FORT a évoqué le problème du logement, Mme DUMOULIN en profite pour réitérer que pour le résoudre il faut promouvoir une politique de production de logements sociaux.

Les élus du groupe Génération.s ne sont pas opposés au projet de sectorisation scolaire par pétition de principe, mais ils croient dans la nécessité de tout faire pour parvenir à un consensus. La réunion de vendredi 15 janvier, qui réunissait les parents d'élèves, les services de la Ville, Mme la Maire et plusieurs membres du Conseil d'arrondissement, a paru à Mme DUMOULIN de bon augure. L'ensemble des inquiétudes exprimées par les parents d'élèves convergeait sur la question du bien-être des enfants à l'école, question qui s'articule aux objectifs pédagogiques. Il faut du temps pour répondre à toutes ces inquiétudes et parvenir à une proposition plus largement partagée. Ainsi, sans préjuger de leur position au prochain Conseil de Paris et du travail de la commission dédiée du Conseil, les élus du groupe Génération.s voteront contre la délibération.

**M. ALGRAIN** rappelle que les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques en fonction de leur lieu de résidence. Les modifications des périmètres scolaires visent chaque année à faire correspondre au mieux les capacités d'accueil de l'établissement avec le nombre d'élèves résidant dans chaque périmètre, et les adapter aux évolutions démographiques. Ces modifications de sectorisation se déroulent actuellement dans un contexte particulier à cause de la crise sanitaire. Les élus du 10<sup>e</sup> se sont mobilisés au côté de la Mairie centrale pour s'assurer du remplacement des équipes des ASEM, du personnel de ménage ou pour mettre en place la distribution de masques et de gel hydro-alcoolique au sein des écoles.

Depuis 2013, le 10<sup>e</sup> arrondissement se trouve confronté à une accélération de la baisse de la démographie scolaire, avec 400 élèves de moins dans les derniers quatre ans. La situation s'est malheureusement détériorée en 2020-2021 mettant en danger l'école Paradis et les établissements alentour. M. ALGRAIN présente quelques chiffres :

- sur 124 élèves qui étaient attendus à l'école Paradis, seulement 94 étaient présents à la rentrée 2020, et 91 en janvier 2021 ;
- 145 élèves attendus à l'école Léon Schwartzberg, 125 présents à la rentrée, 123 en janvier 2021 ;
- 289 élèves attendus à l'école Belzunce, 278 présents à la rentrée ;
- 205 élèves attendus à l'école Chabrol, 191 présents à la rentrée.

Pour combattre la baisse démographique scolaire, l'exécutif du 10<sup>e</sup> cherche à améliorer constamment les conditions de scolarisation des élèves, à travers des investissements importants dans l'aménagement des écoles, le développement de cours-oasis et le soutien de projets éducatifs dans le cadre du temps périscolaire.

Dans ce contexte particulièrement difficile, la Mairie du 10<sup>e</sup> en lien avec l'ensemble de la communauté scolaire a travaillé à un projet de sectorisation qui permet de préserver les services publics en évitant de futures fermetures de classes, de continuer à faire vivre les familles dans les écoles dans de bonnes conditions et de s'assurer de la capacité d'absorption des établissements scolaires au cas où une hausse démographique viendrait à se produire. Ce projet de sectorisation se base sur les éléments suivants :

- fermeture définitive de l'école Paradis, qui aurait rouvert avec seulement quatre classes et entraîné ainsi la disparition du poste de directeur à temps plein ;
- maintien du nombre moyen d'élèves par classe en dessous des normes fixées par l'Éducation nationale en zone d'éducation prioritaire pour des écoles qui n'en relèvent pas ;
- diminution des temps de trajet moyens des enfants entre domicile et école pour améliorer le quotidien des familles ;
- transformation d'une école élémentaire Chabrol en école polyvalente suivant la baisse démographique constatée dans les écoles élémentaires ;
- sur proposition du Rectorat, maintien de l'ensemble des classes de l'arrondissement (à l'exception de deux permettant la création de la polyvalente Chabrol) à la rentrée 2021-2022.

Parallèlement à ce projet de sectorisation, l'exécutif du 10<sup>e</sup> a déjà mis en œuvre un calendrier des travaux pour permettre l'accueil des élèves à l'école polyvalente Chabrol dans des conditions optimales à la rentrée prochaine. À l'issue de réunions entre la direction de l'école, les parents d'élèves, les services d'architecture et la CASPE, l'école Chabrol se verra ainsi dotée d'un étage entièrement dédié aux élèves de maternelle, d'une nouvelle salle de motricité et de sanitaires adaptés.

M. ALGRAIN tient enfin à rappeler que le projet de sectorisation est le fruit d'un long processus d'analyse et de concertation, qui a commencé avec un premier travail réalisé par le Bureau de la

prévision scolaire et une proposition présentée , après les vacances de la Toussaint, mi-novembre à la FCPE, aux représentants des parents d'élèves et aux directeurs et directrices des écoles. Les échanges entre les différentes parties se poursuivront jusqu'à la fin du mois de janvier et aussi tout au long de l'année 2021. La délibération DASCO 6 n'épuise pas le sujet de la sectorisation des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement, qui est en perpétuel mouvement. C'est la raison pour laquelle la Mairie a proposé aux représentants des parents d'élèves de continuer à travailler ensemble avec la mise en place d'une commission de sectorisation permanente. M. ALGRAIN conclue en disant que la décision de non-réouverture de l'école Paradis a été difficile à prendre, mais que tout en comprenant l'opposition des parents d'élèves, il leur rappelle que la nouvelle sectorisation est un projet abouti et discuté avec tous les acteurs de la communauté scolaire, et que ce projet évitera de futures fermetures de classes tout en assurant le bien-être des enfants.

**Mme JUILLET** reprend les propos de M. ALGRAIN en soulignant le fait que la baisse démographique scolaire que connaît Paris, et plus largement la France, oblige à adapter l'accueil des élèves dans les écoles. Repenser une sectorisation ne signifie pas seulement changer des chiffres dans un tableau Excel, mais aussi s'assurer de l'accueil des élèves au milieu de la mixité sociale qui fait la richesse du système éducatif français, en répartissant équitablement les moyens sur tout le territoire. Repenser une sectorisation signifie également être au plus près des familles, qui sont soucieuses de ne pas rallonger les temps de trajet entre le domicile et l'école, de construire l'avenir sans oublier ses valeurs et en défendant ses convictions. Ce sont justement ces convictions qui amènent la Mairie du 10<sup>e</sup> à discuter le projet de sectorisation, de la même manière qui la poussent à s'adapter aux évolutions démographiques et sociologiques de l'arrondissement, tout en tenant compte des engagements pris lors de la campagne électorale.

Au cours des discussions des dernières semaines, Mme JUILLET a entendu et compris – en tant que mère de trois enfants grandissant dans le 10<sup>e</sup> arrondissement – l'émotion, l'inquiétude et la défiance de certains parents d'élèves. La sectorisation est un sujet à part entière, qui continuera à être discuté avec les parents d'élèves, comme M. ALGRAIN s'est engagé à le faire. Mme JUILLET tient cependant à souligner que le projet présenté dans la délibération a vocation à protéger le 10<sup>e</sup> arrondissement, en préservant plusieurs écoles de la baisse démographique avec une répartition harmonieuse des élèves sur le territoire, et en donnant à la prévention et à la protection de l'espace public toute sa place avec la mise à disposition de locaux pour la future Police municipale. Plus de prévention signifie plus de points écoles et plus de sécurisation aux abords des établissements scolaires ; plus de prévention signifie plus de médiation et de présence auprès des publics les plus précaires et les plus vulnérables.

**M. GUTTERMANN** observe que la fermeture définitive de l'école maternelle Paradis a suscité de l'émoi dans plusieurs familles du 10<sup>e</sup> arrondissement. Cette décision, a amené l'ensemble de la communauté éducative à réfléchir à la situation de baisse conséquente des élèves dans tout Paris, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et, plus particulièrement, dans le secteur géographique concerné.

Devant le projet de ne pas rouvrir l'école, un nouveau débat voit le jour. La première question qui se pose est de comment répartir les enfants relevant du périmètre Paradis, afin de permettre le maintien du maximum de classes. Leur répartition doit tenir compte des locaux existants, de la situation de chaque établissement scolaire et de l'harmonisation avec les périmètres des écoles élémentaires. Les délais pour réaliser ces études sont extrêmement courts pour pouvoir examiner tous les scénarios possibles. Chaque scénario envisagé a une incidence à long terme, car chaque modification ne devient opérationnelle qu'au bout de trois ans en maternelle, cinq ans en élémentaire. Les décisions prises doivent anticiper, en tenant compte des naissances observées et de futures fluctuations des effectifs pour laisser suffisamment de marge de manœuvre d'accueil. La répartition doit être juste et pérenne, pour que les familles ne soient pas soumises à de perpétuels changements d'affectation.

M. GUTTERMANN ajoute qu'il faut profiter de la baisse démographique pour donner de meilleures conditions d'apprentissage aux enfants et de meilleures conditions de travail aux équipes éducatives et aux personnels de la Ville. Le scénario présenté par la DASCO 6 n'a pas été confronté à tous les possibles, malgré le nombre considérable de données fournies par le Bureau de la prévision scolaire. Même si les négociations avec l'autorité académique permettent de préserver la quasi-totalité des moyens en poste dans l'arrondissement, la fermeture de l'école Paradis se télescope avec une attente forte des parents d'élèves, qui revendiquent une amélioration des conditions de vie des enfants à l'école. Cette amélioration, qui passe par l'aménagement des lieux de vie et l'organisation des activités

périscolaires, n'intéresse pas le Rectorat qui se préoccupe seulement du nombre moyen d'élèves par classe dans chaque école. Ainsi, la question du bien-être à l'école est à découpler de celle des périmètres, qui doit se poser au moment de la construction des édifices scolaires ou de leur restructuration en recueillant l'avis de tous les usagers. Pour ce qui est des modifications annuelles du périmètre, M. GUTTERMANN se félicite de l'institution d'une commission permanente multipartite qui permette de disposer de suffisamment de temps en amont des prises de décision.

Bien que le projet de sectorisation scolaire présenté dans la délibération ne les satisfasse pas totalement, les élus du groupe PCF ne s'y opposeront pas, car le potentiel d'accueil des élèves dans des classes aux moyennes raisonnables est maintenu.

**M. JOUSSELLIN** déclare que pour les élus communistes la fermeture d'une école est un acte qu'ils ne peuvent que regretter. Depuis de nombreuses années, ils dénoncent la politique gouvernementale, uniquement comptable, qui privilégie l'austérité. M. JOUSSELLIN fait crédit à Mme la Maire d'avoir cherché à sauver le plus grand nombre possible de classes face à la menace agitée par le Rectorat d'en fermer jusqu'à onze dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Toutefois, il ne peut pas se satisfaire d'avoir le choix entre fermer une école ou fermer des classes. Les élus communistes continueront à se battre pour que les politiques éducatives au niveau municipal comme au niveau national s'intéressent davantage au bien-être des enfants et des enseignants.

Le vrai problème de ce projet de sectorisation scolaire est le manque de temps pour mener la concertation. La proposition de Mme la Maire est ainsi contestée par plusieurs groupes de la majorité du 10<sup>e</sup> arrondissement, comme l'actuel débat en témoigne. Il s'agit d'une alerte, qui ne veut aucunement remettre en discussion le rôle de « chef d'orchestre » de la majorité qui revient à Mme la Maire, ni son devoir de trancher et de décider en dernier ressort. Les élus du groupe PCF ne voteront pas contre la délibération, mais ils s'abstiendront. Ils estiment en effet que, dans un contexte national compliqué, il est bien de préserver neuf classes dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, et attendent la suite de la concertation avant de prendre position au Conseil de Paris.

Pour conclure, M. JOUSSELLIN tient à revenir sur le fait que si la fermeture de l'école Paradis est rendue presque obligatoire, c'est parce que les familles partent du 10<sup>e</sup> arrondissement en partie à cause des prix de l'immobilier. Ce constat pousse les élus communistes à s'engager davantage dans la construction de logements sociaux, dans l'encadrement des loyers et la régulation des Airbnb. La lutte contre la spéculation immobilière permettra de repeupler le 10<sup>e</sup> arrondissement et ses écoles. S'opposer à la fermeture d'une école est légitime, mais il faut faire preuve de cohérence et soutenir une politique sociale et écologique.

**Mme CORDEBARD** remercie tous les élus qui ont pris part au débat pour la qualité de leurs interventions. La question de pré-conseil présentée par le collectif des parents d'élèves et les interventions animées des élus montrent clairement que le débat sur la sectorisation scolaire est à la fois utile et loin d'être terminé.

Ce débat est nécessaire, car la sectorisation des écoles a un impact significatif sur la mixité sociale, le bien-être des enfants à l'école, les conditions de travail des enseignants et des personnels municipaux, ainsi que sur le quotidien des familles. C'est un des outils dont dispose la municipalité pour mettre en œuvre des politiques publiques visant à lutter contre la ségrégation scolaire qui existe souvent dans les grandes métropoles.

Ce débat a également permis de commencer à dégager une certaine forme de consensus. Les parents et les élus s'accordent en effet à dire qu'ils doivent travailler ensemble pour adapter et améliorer l'offre scolaire dans un contexte de baisse des effectifs qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir et qui est amplifiée par la crise sanitaire. Mme CORDEBARD est absolument convaincue de la nécessité de travailler ensemble pour défendre les intérêts du 10<sup>e</sup> arrondissement. Elle en profite pour remercier la FCPE et les membres du collectif, car, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la non-réouverture de l'école Paradis leur a permis, la semaine passée, d'avoir une vraie discussion sur les moyens alloués par l'Éducation nationale aux écoles du 10<sup>e</sup> pour la rentrée 2020-2021.

Les négociations ont permis de gagner neuf postes. Peut-être que Mme CORDEBARD aurait pu en obtenir davantage, mais elle est persuadée que certaines écoles de l'arrondissement, comme Saint-Maur, Vicq d'Azir, Aqueduc, Louis Blanc et Lancry, risquaient vraiment des fermetures de classes. La Mairie s'engage à continuer les échanges avec les représentants des parents d'élèves, comme elle



s'engage à maintenir le nombre moyen d'élèves par classe inférieur à 25, à diminuer les temps de trajet domicile-école et à investir dans l'aménagement des établissements scolaires, notamment dans celui de l'école Chabrol.

Mme CORDEBARD souhaite ajouter quelques mots sur le devenir du bâtiment de l'école Paradis, qui pourra accueillir la première brigade territoriale du 10<sup>e</sup> arrondissement de la Police municipale. Elle sait que ni les élus ni les parents d'élèves ne sont opposés à l'installation de la Police municipale sur leur territoire. À ceux qui s'étonnent qu'elle n'ait pas trouvé d'autres espaces disponibles, Mme CORDEBARD répond qu'elle n'en a pas trouvé parce qu'il n'y en avait pas. Sur proposition des membres du Conseil d'arrondissement, elle souhaite néanmoins qu'une partie du bâtiment soit dédié à des activités de prévention en direction de la jeunesse. Elle souhaite également qu'un nouveau jardin public voie le jour dans la cour actuelle de l'école, jardin qui sera accessible depuis la rue de Paradis et la rue Léon Schwartzberg côté médiathèque.

Mme CORDEBARD complète ses propos en rappelant que le vote de la DASCO 6 n'est qu'une étape dans la discussion sur la sectorisation scolaire. Elle retrouvera avec plaisir les représentants des parents d'élèves dans la réunion fixée pour la semaine à venir, afin de poursuivre les échanges et examiner avec eux toutes les options possibles. Avant d'interrompre la séance pour pouvoir redonner la parole aux membres du collectif des parents d'élèves, Mme la Maire invite les élus à passer au vote.

*La délibération 2021 DASCO 6 est adoptée à la majorité (3 abstentions, 8 votes contre)*

Après avoir remercié Mme la Maire et les membres du Conseil pour leur écoute, Mme MOREAU exprime son désaccord à l'égard de la présentation de M. ALGRAIN. Pour les représentants des parents d'élèves, la baisse provisoire de la démographie scolaire est une réelle opportunité, car ils n'ignorent pas que le bon apprentissage passe par la quantité et la qualité des échanges que les enfants ont avec les adultes. Ils n'ignorent pas non plus que des tous les pays de l'Union Européenne, la France est celui qui compte le plus grand nombre d'enfants par classe, et ne peuvent pas se réjouir du fait que la moyenne dans le 10<sup>e</sup> arrondissement soit de 22 élèves par classe.

Mme MOREAU tient par ailleurs à rappeler que le pays traverse une grave crise sanitaire et que la possibilité existe que les protocoles sanitaires se durcissent à la rentrée 2020-2021. Des remontées de terrain lui ont fait savoir que dans certaines écoles les enfants ne peuvent bénéficier que de 20 minutes de récréation à la pause méridienne et qu'une fois revenus en classe, ils ne parviennent pas à se concentrer. Que vont devenir ces enfants qui ne travaillent plus correctement ? Que ressentent leurs enseignants ? Ces situations sont extrêmement anxiogènes aussi bien pour les enfants que pour les équipes éducatives. C'est l'ensemble de l'école qui en souffre.

Comme Mme CORDEBARD l'a rappelé, les parents d'élèves ne sont pas opposés à l'installation d'une brigade de Police municipale dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Mais il s'agit de deux sujets différents. Mme MOREAU laisse la parole à deux collègues pour compléter ses propos.

**La représentante des parents d'élèves** avoue être très déçue, car elle a pu constater d'avoir été invitée à une consultation et non pas à une concertation. Les membres du collectif ont fait beaucoup d'efforts pour participer à la réunion du Conseil d'arrondissement, pour apporter leurs idées et donner aux élus des points de vue éclairés.

**Monsieur ARTHUR** ajoute que, ce mardi 19, l'exécutif a raté sa chance de montrer que le 10<sup>e</sup> pouvait être une sorte de « sémaphore » pour les autres arrondissements parisiens. Ce n'est pas facile de fermer une école, mais c'est encore plus difficile de la rouvrir. M. ALGRAIN a fourni beaucoup de chiffres, mais la réalité est que plusieurs établissements scolaires sont confrontés à de graves difficultés : élèves en surnombre ou classes dans des préfabriqués. Les représentants des parents d'élèves auraient aimé ce mardi soir être concertés et disposer de tous les scénarios possibles pour décider, sans être pressés par le temps, si la fermeture de l'école Paradis était vraiment nécessaire et utile. Pour eux, donner un vote par abstention ce soir équivalait à voter en faveur de la délibération. Ce vote favorable va à l'encontre du vote exprimé au Conseil de Paris. En tant que citoyens, les représentants des parents d'élèves disposent d'autres mesures dont ils se serviront peut-être pour faire en sorte qu'un véritable débat s'instaure. Ils en reparleront au cours de la réunion fixée à la Mairie pour le lundi 25.

**Mme CORDEBARD** remercie les représentants des parents d'élèves et propose aux élus de reprendre le fil des délibérations à l'ordre du jour. La parole sera d'abord donnée à celles et à ceux qui sont inscrits pour intervenir ou aux rapporteur.e.s. selon les cas.

*La délibération 2021 DASCO 6 est adoptée à la majorité. (8 contre et 3 abstentions)*

**Objet** : Subventions de fonctionnement à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 1<sup>er</sup> enveloppe).

**Projet de délibération** : 2021 DDCT 5

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**Mme SCHERER** précise que son intervention portera sur deux délibérations, la DDCT 5 et la DDCT 6, au sujet desquelles trois points méritent d'être mis en avant.

Tout d'abord, Mme SCHERER se réjouit du fait que dans le premier Conseil d'arrondissement de l'année 2021 soient présentées deux délibérations qui portent sur les associations œuvrant dans les quartiers populaires. Elle en profite pour saluer l'investissement de ces associations, qui ont dû s'adapter aux règles contraignantes instaurées par les divers couvre-feux. Elle tient ensuite à souligner l'importance de ces deux délibérations, dont la deuxième concerne des subventions dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, qui permettent à la collectivité de financer des actions récurrentes et à la Mairie d'évaluer constamment le travail réalisé. Mme SCHERER tient enfin à rappeler que ces deux délibérations rendent possible l'intervention dans des micro-quartiers, comme celui de la Grange-aux-Belles, d'une moitié au moins des associations du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**M. ALGRAIN** rappelle aux élus que chaque année est lancé un appel à projets destiné à des actions associatives participant à la réalisation du contrat de Ville. De nombreux acteurs, parmi lesquels la Ville de Paris, l'État et la Région d'Île-de-France, s'engagent à soutenir ces actions visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers populaires et à réduire les inégalités territoriales. En 2020 trois enveloppes avaient été adoptées pour un montant total de 937 200 euros. La première enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville pour l'année 2021, qui constitue l'objet de la délibération DDCT 5, est d'un montant de 183 000 euros et sera destinée à 62 associations parisiennes.

Les associations concernées dans le 10<sup>e</sup> arrondissement sont sept, pour une enveloppe totale de 16 500 euros. Cinq projets sont reconduits :

- les Mercredis numériques de l'association Colombbus ;
- deux projets d'accompagnement linguistique destinés aux familles portés par l'association Espace universel ;
- des activités socioculturelles organisées par l'association Français Langue d'Accueil ;
- des rencontres régulières entre les mamans de la Grange-aux-Belles organisée par l'association MaGab.

De nouveaux projets voient le jour :

- l'organisation de tournois de football dans le quartier de la Grange-aux-Belles par l'association Come on son;
- des sorties culturelles organisées par l'association Deneba
- un festival autour de la danse organisé par Ngambart

**Mme CORDEBARD** invite les élus à passer au vote et les informe que Awa DIABY ne prend pas part au vote.

*La délibération 2021 DDCT 5 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires (770 465 euros).

**Projet de délibération** : 2021 DDCT 6

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

Au nom du groupe PCF, **M. JOUSSELLIN** tient à apporter tout son soutien aux associations parisiennes si durement touchées par la crise sanitaire et déclare qu'il votera en faveur de la délibération. Il se félicite que cette délibération touche à des associations qui ont montré à plusieurs reprises l'efficacité de leur travail dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, comme À Toi Théâtre, Robert Desnos et la Maison du Canal.

M. JOUSSELLIN souhaite en particulier porter l'attention des élus sur une action financée par la délibération, les 5 000 euros destinés à Axes Pluriels pour des ateliers sociolinguistiques en direction des travailleurs de rue et des salons de coiffure. Ces travailleurs sont victimes du système mafieux et de la traite des êtres humains, la plupart de ceux qui travaillent sur le Boulevard de Strasbourg, essentiellement des femmes, sont des salariés sans droits qui ne cotisent pas pour la retraite et ne peuvent pas prendre des vacances. Chaque année ce sont également plus de 50 milliards d'euros qui n'entrent pas dans les caisses de l'État et qui ne peuvent pas être utilisés pour protéger les services publics et en créer des nouveaux. Les élus communistes souhaitent ainsi profiter de l'occasion pour demander à M. ALGRAIN de faire le point lors d'une prochaine séance du Conseil d'arrondissement sur les dispositifs contre le travail dissimulé de Boulevard de Strasbourg qui avaient été adoptés en 2015 dans le cadre du contrat local de Prévention et de Sécurité.

Après avoir assuré M. JOUSSELLIN que Mme JUILLET et lui-même répondront prochainement à sa demande, M. ALGRAIN rappelle aux membres du Conseil que la Ville de Paris a mobilisé ses partenaires et ses ressources pour soutenir les projets associatifs définis dans le cadre du contrat de Ville 2015-2020 qui a été prorogé jusqu'en 2022. La sécurisation financière des associations et la simplification de leurs démarches administratives sont des objectifs prioritaires de la municipalité. Ils passent par la généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs engageant les associations et les différentes directions de la Ville. Ce cadre permet aux associations de développer des projets sur une durée de trois ans et inscrire ainsi leur action dans la durée.

Les associations concernées pour le 10<sup>e</sup> arrondissement sont sept, pour un montant total de 54 000 euros :

- À Toi Théâtre, à hauteur de 3 000 euros, pour des actions intergénérationnelles et pour l'organisation d'un festival de théâtre ;
- Axes Pluriels, à hauteur de 13 000 euros (et non pas de 5 000 euros, comme M. JOUSSELLIN l'avait annoncé), pour ses activités d'accompagnement social et familial ;
- Étonnant Cinéma, à hauteur de 3 000 euros, pour ses ateliers de sensibilisation critique aux images ;
- IDGConcept, à hauteur de 5 000 euros, pour ses ateliers de danse et d'expression corporelle destinés aux habitants du 10<sup>e</sup> ;
- l'Aire à Mots, à hauteur de 11 500 euros, pour l'organisation de stages thématiques et d'ateliers autour de l'écriture ;
- La Régie de Quartier-Maison du Canal, à hauteur de 9 000 euros, pour ses Rendez-vous de solidarité ;
- Robert Desnos, à hauteur de 10 000 euros, pour ses ateliers de médiation sociale.

**Mme CORDEBARD** remercie M. ALGRAIN et propose aux élus de passer au vote.

*La délibération 2021 DDCT 6 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Adoption de la nouvelle charte du Budget participatif.

**Projet de délibération** : 2021 DDCT 8

**Rapporteur** : Raphaël BONNIER

**M. RAIFAUD** rappelle que le Budget participatif est un dispositif qui entame sa deuxième mandature et qui donne la possibilité aux Parisien.ne.s de porter leurs projets et de voter pour leur réalisation. La délibération DDCT 8 propose d'adopter la nouvelle charte, qui comprend la protection des investissements locaux des mairies d'arrondissement (*interruption due à des problèmes de micro*) Le

vote inspiré du jugement majoritaire permettra de voter contre certains projets et d'avoir un choix plus éclairé.

Les élus du groupe L'écologie pour Paris 10 souhaitent cependant proposer quelques éléments d'amendement. Au sujet de la question de l'exclusion des projets touchant à l'espace public, Mme JOUBERT, M. BONNIER et lui-même sont en train de travailler sur un programme de concertations sur l'espace public. M. RAIFAUD estime qu'il est normal de ne pas avoir de projets relatifs à des espaces qui doivent faire l'objet d'une démarche de concertation construite. En revanche, la charte n'est pas claire sur la possibilité d'avoir des projets portés dans le cadre du Budget participatif en dehors de ces espaces. Elle ne rappelle pas non plus le rôle des élus d'arrondissement à chaque étape du processus, que ce soit la recevabilité des propositions et la construction des propositions ou la sélection des projets soumis au vote et leur mise en œuvre.

Les élus écologistes proposent en outre qu'à partir de 2022 le choix de la thématique pour le Budget participatif fasse l'objet d'une procédure participative. En attendant que le projet évolue dans les directions indiquées et qu'ils puissent donner un vote favorable en Conseil de Paris, les élus écologistes ont décidé de s'abstenir.

**M. GUTTERMANN** se réjouit de la volonté de la Maire de Paris d'augmenter la part d'investissement dédiée au Budget participatif de 25%, contre le 5% de la mandature précédente. Les enjeux du dispositif sont multiples, mais ils doivent constituer autant de mises en garde.

Il faudra d'abord faire en sorte que tous les habitants puissent participer, y compris ceux qui sont éloignés du dispositif de vote et d'élaboration des projets. Il faudra également être vigilant au choix des projets et au risque que certains budgets, qui devraient relever du Budget de la Ville, soient inscrits au Budget participatif. M. GUTTERMANN rappelle que le Budget participatif du 10<sup>e</sup> arrondissement est constitué à partir des subventions attribuées par la Mairie de Paris, subventions qui sont destinées par exemple aux crèches et aux écoles. Mme Dominique TOURTE, ancienne adjointe au 10<sup>e</sup> arrondissement, avait soumis au vote du Conseil du 19 octobre 2016 un vœu qui demandait de revoir les modes de constitution du Budget participatif, afin de ne pas lui imputer les dépenses d'entretien et de modernisation des établissements publics. Ce vœu avait été adopté, mais il n'avait pas été pris en compte que partiellement dans la constitution des Budgets participatifs qui avaient suivi. Pour les élus communistes, il n'est pas justifiable de soumettre au Budget participatif des projets correspondant à des dépenses indispensables, comme il a été fait dans plusieurs occasions et à grand renfort de publicité.

M. GUTTERMANN estime en outre nécessaire d'informer sur le suivi des projets. Un point bilan au milieu de la mandature ne suffit pas. Il faudra prévoir un point annuel pour identifier les réalisations effectuées, expliquer les retards ou les reports éventuels. Il faudra enfin prévoir pour les projets de végétalisation retenus des modalités d'entretien, car leurs coûts ne font pas partie du Budget participatif. Pour conclure, il faudra veiller à une juste répartition des projets sur l'ensemble du 10<sup>e</sup> arrondissement et tenir compte du fait que, grâce aux outils numériques et aux réseaux sociaux, certains habitants ont plus de facilité d'accès au dispositif que d'autres. Le Budget participatif est un projet évolutif que les élus du groupe PCF suivront avec attention. Ils voteront en faveur de la délibération DDCT 8.

**M. FORT** estime que le Budget participatif est plutôt une bonne idée, mais que la nouvelle charte que les élus sont appelés à voter présente plusieurs faiblesses.

Tout d'abord, il y a la question de la thématique annuelle, qui implique que chaque année la Ville de Paris définit une thématique pour le Budget participatif et l'impose à tous les arrondissements. Or, une thématique qui peut bien s'appliquer à un arrondissement peut ne pas convenir du tout à un autre, car les priorités changent. Plutôt qu'une seule thématique annuelle pour toute la ville, il faudrait ainsi une thématique annuelle pour chaque arrondissement.

Ensuite, M. FORT fait remarquer à M. GUTTERMANN que la part d'investissement de la Ville dédiée au Budget participatif reste de 5%, car le pourcentage de 25% s'applique en réalité aux budgets d'investissement localisés. Il s'agit juste d'un effet de communication.

La troisième faiblesse de la nouvelle charte concerne les modalités de vote. M. FORT apprécie et considère comme une véritable évolution le fait que les élus puissent voter pour ou contre un projet. Il

lui semble toutefois indispensable de poser quelques garde-fous. Le risque demeure en effet que les sommes attribuées par le Budget participatif soient captées par certaines associations mieux organisées que d'autres. Il faudrait éventuellement mettre en concurrence des projets qui sont portés par des associations et, séparément, des projets qui sont portés par des individus ou de petites structures.

Enfin, il y a la question de l'examen de recevabilité des projets. Un paragraphe de la nouvelle charte mentionne « tout ce qui concerne l'entretien de la voirie et les dépenses de fonctionnement ». À ce propos, M. FORT rappelle que l'objectif du Budget participatif est de financer des initiatives et des projets venant des Parisien.ne.s., et non pas de financer les missions, pour ne pas dire les carences, de la Ville de Paris.

En conclusion, M. FORT s'étonne d'être le seul à remarquer que les élus sont appelés à approuver un nouveau mode de scrutin, alors que les modalités de ce nouveau mode seront définies seulement plusieurs mois plus tard. Cela montre le peu de considération que Mme la Maire a pour les élus, en leur demandant de valider une charte dont le contenu sera décidé par la suite. Pour toutes les raisons évoquées, M. FORT votera contre la délibération DDCT 8.

**M. BONNIER** tient à rappeler que le Budget participatif est une innovation démocratique majeure de la précédente mandature. Entre 2014 et 2019, ce sont à peu près 450 millions d'euros qui ont été attribués grâce aux votes liés au Budget participatif, ce qui équivaut à 5% du budget d'investissement de la mandature. Cela a permis la mise en œuvre d'environ 1 000 projets, qui se sont traduits par 2 500 réalisations dans tout Paris et qui ont impliqué 143 000 Parisien.ne.s en 2019. L'ambition est d'aller encore plus loin en faisant en sorte que 25% du budget d'investissement de la Ville soit décidé de manière participative. À cet égard, le nouveau Budget participatif, dont les principes sont définis dans la charte présentée par la DDCT 8, constituera l'un des dispositifs majeurs pour atteindre cet objectif de 25% du budget d'investissement.

Deux sont les axes essentiels du dispositif. Le premier est le renforcement de l'ancrage territorial du Budget participatif. Cela passera par le renforcement du rôle des mairies d'arrondissement, à travers les maisons de la vie associative et citoyenne et les équipes de développement local, afin d'accompagner tout particulièrement les projets destinés aux quartiers populaires. Le deuxième axe est le renforcement de la participation citoyenne. Une attention particulière sera portée à la mobilisation des habitants les plus éloignés des mécanismes de démocratie locale, avec la mise en place d'ateliers, de marchés exploratoires et de formations pour faciliter l'accès aux outils numériques.

Les principales évolutions opérationnelles et concrètes apportées par la nouvelle charte sont :

- le Budget participatif sera intégralement financé en central et ne pèsera donc plus sur les investissements d'intérêt local ;
- le vote s'inspirera désormais du jugement majoritaire, afin de permettre de qualifier plus finement l'adhésion aux projets qui sont présentés au vote ;
- le lien entre les maires d'arrondissement et les porteurs du projet sera renforcé tout au long du dispositif ;
- un rapport annuel permettra désormais d'informer sur l'état d'avancement des différents projets (ainsi que M. GUTTERMANN le demandait) ;
- les projets entraînant des aménagements lourds de l'espace public ne seront plus recevables au Budget participatif, mais seront basculés dans d'autres démarches de participation qui permettront d'assurer des concertations avec les habitants ;
- la thématique annuelle concernera seulement le Budget participatif parisien et non pas les budgets participatifs d'arrondissement qui ne seront pas thématiques (à l'encontre de ce que pensait M. FORT) ;
- pour garantir un meilleur suivi et une réalisation des projets dans des temps plus courts, il y aura une réduction des projets par arrondissement selon des seuils démographiques (quatre projets lauréats pour le 10<sup>e</sup> arrondissement chaque année avec un coût maximal de 2 millions d'euros par projet).

Pour conclure, M. BONNIER informe les élus que la plateforme sera ouverte en début février pour permettre l'émergence des projets un mois durant, il y aura ensuite une phase de recevabilité de mars à juillet et un vote qui sera organisé à l'automne.

**Mme CORDEBARD** remercie M. BONNIER et revient sur le fait que le Budget participatif, dont les élus sont appelés à voter la nouvelle charte, constitue en quelque sorte l'« Acte 2 » d'une avancée démocratique majeure. Ce projet illustre parfaitement la volonté de la majorité de faire participer le plus grand nombre possible de citoyens aux décisions les concernant. Les modalités présentent encore quelques décalages, des précautions sont à prendre pour éviter toute forme de lobbying, mais le travail se poursuivra. Mme la Maire invite tous les élus, y compris l'opposition, à apporter leur contribution pour faire en sorte que cet Acte 2 fonctionne pleinement. Elle propose ensuite de passer au vote.

*La délibération 2021 DDCT 8 est adoptée à la majorité (5 abstentions, 1 vote contre).*

**Objet** : Subventions (80 000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).

**Projet de délibération** : 2021 DDCT 4

**Rapporteur** : Ulf CLERWALL

**M. CLERWALL** rappelle que les quatre accorderies qui font l'objet de la délibération contribuent avec leurs actions à la lutte contre la précarité et l'isolement. Leur principe de fonctionnement est simple : il s'agit de regrouper, sur un territoire, toutes les personnes intéressées à échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie, le temps. Une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction sur la nature des services. Pour faire un rapide état des lieux des dispositifs existant à l'heure actuelle, M. CLERWALL informe les élus que la majorité de personnes qui agissent dans le cadre des accorderies à Paris sont des femmes. La moitié d'entre elles sont sans emploi et la plupart des autres vivent avec moins de 20 000 euros par an. Cela permet de comprendre l'importance de ces dispositifs pour le maintien des liens sociaux dans les populations les plus fragiles.

L'accorderie qui concerne le 10<sup>e</sup> arrondissement est celle du Grand Belleville, qui a été créée en 2012 à la croisée de trois quartiers populaires, les Portes-Est (Buisson Saint-Louis et Sainte-Marthe) dans le 10<sup>e</sup>, Fontaine-au-roi dans le 11<sup>e</sup>, Belleville-Amandiers dans le 20<sup>e</sup> et sud-est du 19<sup>e</sup>, en favorisant ainsi la collaboration entre arrondissements. Elle compte actuellement 150 membres et a vocation à se développer. La subvention proposée pour l'accorderie du Grand Belleville est de 20 000 euros.

Au nom des élus du groupe Génération.s, **Mme DUMOULIN** souhaite souligner l'importance fondamentale des accorderies dans le paysage social parisien. Il faut favoriser le développement de ce type de structures qui peuvent contribuer à développer le modèle social. Les accorderies proposent en effet des échanges non marchands, qui favorisent les rapports sociaux en excluant toute hiérarchie basée sur des préjugés et sur des concepts enracinés, comme l'utilité ou la non-utilité d'un être humain. Tout un chacun a quelque chose à apporter aux autres, comme le montrent au quotidien les élans de solidarité et les actions de bénévolat.

Après avoir assuré à Mme DUMOULIN qu'elle partage complètement son point de vue, **Mme CORDEBARD** invite les élus à passer au vote.

*La délibération DDCT 4 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (770 500 euros), signature de 6 conventions et 1 avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des ludomouv' citoyennes dans les 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**Projet de délibération** : 2021 DFPE 23

**Rapporteuse** : Awa DIABY

**Mme DIABY** rappelle que l'un des principaux objectifs visés par les ludothèques et les ludomouv' citoyennes est de renforcer les liens entre les parents et les enfants, et les liens intergénérationnels. Le montant alloué au 10<sup>e</sup> arrondissement est de 20 000 euros et concerne l'association CRL 10 pour le fonctionnement de la ludomouv' située place Jan Karski, qui a enregistré en 2020 environ 2 000 visites.

**M. GUTTERMANN** informe que la ludomouv' de place Jan Karski a été mise en place un an plutôt par les services de la DASES et de la CAF, en lien avec la création de l'espace social de Château-Landon. La volonté partagée était d'en faire une ludomouv' citoyenne, c'est-à-dire gérée par les habitants du quartier. Cet objectif ambitieux a buté contre une implication citoyenne compliquée par la crise sanitaire. L'équipe du CRL 10 et de l'espace Château-Landon propose actuellement des créneaux d'ouverture le mercredi et le samedi de 16h30 à 18h30. Il y a nécessité de faire vivre davantage cet équipement avec des ouvertures plus fréquentes et plus régulières, et la présence de deux animateurs pour gérer l'espace en toute sécurité. La subvention proposée est-elle suffisante pour parvenir à cet objectif ? Serait-il utile, comme il a été fait pour la place de la République, de passer une convention avec le CRL 10 définissant une sorte de cahier des charges avec un planning plus régulier et étendu ? La ludomouv' de place Jan Karski est un beau projet qui doit être accompagné pleinement, les élus du groupe PCF donneront un vote favorable.

**Mme DUMOULIN** tient à revenir sur les deux enjeux majeurs que revêt la délibération. Le premier est l'intergénérationnalité ou solidarité entre générations, un aspect auquel Mme DUMOULIN est particulièrement sensible. Le deuxième est lié à l'espace public, car cette ludomouv' citoyenne peut contribuer à faire de la place Jan Karski une place de village, un lieu d'échange et de rencontre. Les élus du groupe Génération.s sont très favorables à la délibération DFPE 23.

**Mme CORDEBARD** estime que la ludomouv' de la place Jan Karski mérite d'être soutenue, car elle représente l'un des outils dont le 10<sup>e</sup> arrondissement dispose pour favoriser les liens sociaux. À ce propos, elle rappelle les résultats fantastiques obtenus par celle de place de la République. Elle propose ensuite de passer au vote.

*La délibération 2021 DFPE 23 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Location de l'immeuble 169, quai de Valmy (10<sup>e</sup>) à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique.

**Projet de délibération** : 2021 DLH 28

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** estime que la préemption constitue la meilleure manière de créer du logement social et se félicite que la Mairie du 10<sup>e</sup> se saisisse de cette opportunité. Le 25 novembre 2020, la Ville de Paris a préempté l'immeuble situé au 169 du quai de Valmy. Il s'agit d'un ensemble immobilier qui est composé de bureaux et d'un logement. La surface utile totale représente 700 m<sup>2</sup>, dont 500 m<sup>2</sup> de bureaux. Actuellement les locaux sont utilisés par un centre de formation qui a vocation à partir. L'objet de la délibération est de confier la gestion de l'immeuble par un bail emphytéotique à ELOGIE-SIEMP pour une durée de 65 ans. Le bailleur social a l'intention de réaliser un programme de logements sociaux. Le rez-de-chaussée pourrait accueillir, si la configuration des lieux le permet, un équipement destiné à la petite enfance.

**Mme VASA** déclare que les élus du groupe L'écologie pour Paris 10 voteront en faveur de la délibération DLH 28, d'autant plus que l'immeuble concerné se situe dans une zone en déficit de logements sociaux. Elle souhaite cependant rappeler que le périmètre est protégé pour certaines qualités patrimoniales et que les hauteurs sont limitées. Mais à partir du moment où ces conditions sont respectées, les élus écologistes sont favorables à ce genre d'initiatives. Pourvu que la construction de logements sociaux ne serve pas à emmurer des écoles ou à priver les habitants du 10<sup>e</sup> d'espaces verts publics, le groupe PCF pourra toujours compter sur eux.

**M. FORT** observe que l'acquisition de l'immeuble situé au 169 du quai de Valmy coûte 6 225 000 euros, alors que son prix sur le marché est de 5 millions d'euros. La Ville de Paris achète à prix d'or des immeubles pour en faire des locaux et des logements sociaux en utilisant la fameuse menace comptable des loyers capitalisés. La Ville acquiert des immeubles, les convertit en logements sociaux et demande au bailleur social qui va les exploiter de lui verser en avance toutes les années de loyer, 65 dans le cas de l'immeuble du quai Valmy. Ce système aboutit à un triple résultat négatif : il tire le marché immobilier à la hausse en retirant du parc privé des logements destinés à la classe moyenne, il réduit la part des fonds propres des bailleurs sociaux en fragilisant leur capacité d'investissement et il dégrade enfin les finances de la Ville de Paris. La vocation prioritaire des loyers capitalisés est en effet

d'équilibrer le budget de la Ville, sans se soucier de la réduction des dépenses de fonctionnement ni de l'avenir des Parisien.ne.s. Pour toutes ces raisons, M. FORT votera contre l'acquisition de l'immeuble du quai Valmy.

**M. DELPLANQUE** rappelle que l'un des objectifs de la majorité est d'atteindre le 25% de logements sociaux à Paris entre 2025. Pour les élus du groupe Génération.s, la DLH 28 constitue un bel exemple des moyens possibles pour atteindre cet objectif. Ce projet permet en effet de créer du logement social sans perdre un seul mètre carré d'espace public. À l'accusation de retirer du parc privé des logements, formulée par M. FORT, M. DELPLANQUE répond que dans le cas présent il est question d'enlever un seul logement privé pour en créer seize.

Les conséquences de la crise sanitaire sur le marché de l'immobilier de bureau à Paris ne se connaissent pas encore avec précision. C'est pourquoi dans les mois à venir il faudra être très vigilant au développement de toute opération permettant de transformer des lieux d'activité ou des locaux de bureau en logements sociaux. M. DELPLANQUE souhaite que M. JOUSSELLIN lui fournisse, dès qu'il les aura, les détails sur l'intervention prévue par le bailleur au rez-de-chaussée. Il aimerait également être associé au projet, dans le cadre de sa délégation au commerce, pour savoir si le bailleur a l'intention de créer des commerces. Son groupe votera en faveur de la délibération.

**M. SIMONDON** se réjouit de cette acquisition dans le quartier du canal Saint-Martin, que la majorité municipale souhaite transformer en un grand parc urbain. La préemption d'un immeuble situé à cet endroit assure non seulement la création de logements sociaux, mais aussi la mixité sociale, la maîtrise du projet architectural, l'accompagnement grâce au centre de formation, ainsi qu'une forme de contrôle de la commercialité et des activités présentes au rez-de-chaussée. Il rappelle à M. FORT que les loyers capitalisés constituent un moyen légal de financer la création de logements et que le fait de participer à la transformation de bureaux en logements représente l'un des enjeux majeurs des mois et des années à venir. Il lui rappelle également que l'outil de la préemption ne peut pas être utilisé au-dessus des prix du marché, car il s'agit de se substituer à un acquéreur en s'alignant sur ses prix, et que par conséquent il ne peut pas y avoir d'inflation de prix.

**M. JOUSSELLIN** informe M. DELPLANQUE que le fait de l'associer au projet ne présente aucun inconvénient.

**Mme CORDEBARD** invite les élus à passer au vote les informe que Laurence PATRICE ne prend pas part au vote

*La délibération DLH 28 est adoptée à la majorité (1 vote contre).*

**Objet** : Subventions (6 345 419 euros) et Conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens.

**Projet de délibération** : 2021 DASES 11

**Rapporteure** : Sylvie SCHERER

**Mme SCHERER** rappelle que les centres sociaux gérés par les citoyens avec l'appui d'un certain nombre de professionnels sont au centre de la stratégie parisienne pour réduire les inégalités territoriales, et qu'ils constituent des lieux privilégiés pour agir en direction des jeunes et des familles. Depuis 2014, la Ville de Paris a fait le choix de renforcer son soutien à ces structures, tout en travaillant à la clarification et à la sécurisation de leur financement. C'est la raison pour laquelle les 130 centres sociaux et socioculturels parisiens qui font l'objet de la délibération bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions. Comme ces conventions arrivaient à échéance en 2019, il a été décidé de travailler sur plusieurs axes prioritaires, tels que la jeunesse, l'inclusion numérique, l'accès aux droits et à l'amélioration de l'écoute, le développement durable, l'économie sociale et solidaire, et le développement citoyen favorisant l'investissement des jeunes dans le projet social. Les centres parisiens se sont particulièrement mobilisés tout au long de l'année 2020, notamment en adaptant leurs horaires pour assurer la continuité d'activités comme l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité ou l'apprentissage du français en direction des publics les plus fragiles.



Les centres du 10<sup>e</sup> arrondissement pour lesquels il est proposé de renouveler les conventions pluriannuelles d'objectifs et les subventions sont deux :

- Aires 10, pour un montant de 180 670 euros ;
- Le Pari's des Faubourgs, pour un montant de 71 822 euros.

Le regroupement interservices permet au centre Aires 10 d'être financé sur un projet important destiné aux jeunes de plus de seize ans, en lien avec un projet complémentaire porté par la DJS qui s'intitule « Accueil jeunes. Découvrir, s'orienter, se mobiliser », pour un montant de 4 000 euros.

Au titre de sa délégation à la jeunesse, **Mme DUMOULIN** tient à insister sur le rôle fondamental joué par les centres sociaux dans la situation dramatique que traverse actuellement la jeunesse à cause de la crise sanitaire et sociale. L'intervention de la DJS dans le financement du centre Aires 10 montre bien les difficultés que les représentants des pouvoirs publics rencontrent à aller vers les jeunes, en particulier vers les plus de seize ans. Les centres sociaux savent faire preuve d'une grande réactivité et s'adapter à l'évolution des besoins, en luttant par exemple contre la fracture numérique à travers des solutions concrètes spécifiques pour chaque famille.

**Mme CORDEBARD** déclare que la Mairie compte beaucoup sur les centres sociaux et socioculturels du 10<sup>e</sup> arrondissement depuis le début de la crise sanitaire. Elle loue en particulier la qualité de leur contact avec les familles, et l'accompagnement et le suivi des plus jeunes, en insistant sur la nécessité de renforcer le soutien à ces structures. Elle propose ensuite de passer au vote.

*La délibération 2021 DASES 11 est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Insertion urbaine de la station de métro « La Chapelle ». Convention de financement avec IDF Mobilités et la RATP concernant le scénario retenu suite aux études de faisabilité.

**Projet de délibération** : 2021 DVD 25

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** rappelle qu'au cours de la mandature précédente la RATP avait fait le choix de réduire les accès à la station de métro « La Chapelle » pour en sécuriser l'intérieur. Cette décision avait déclenché la mobilisation des élus, des associations et des habitants du 10<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> arrondissement. Après une longue et intense campagne, la RATP et Île-de-France Mobilités avaient enfin accepté de réaménager l'espace public autour de La Chapelle, en créant plus d'espace pour les piétons. Mais en dépit de cette amélioration, la station de métro restait d'accès difficile et en 2018 un nouvel engagement avait été pris pour étudier la configuration des ouvertures. Une première étude avait été présentée aux habitants en 2019.

La délibération DVD 25 propose d'avancer sur ce dossier avec une réelle étude technique visant à rouvrir l'accès sur la place et à procéder à une nouvelle ouverture côté est. **M. SIMONDON** tient à rappeler à ce propos que la station de métro La Chapelle constitue l'un des accès à la Gare du Nord.

**Mme VASA** se félicite pour cette belle opération qui était très attendue par les habitants. Elle invite cependant à rester vigilants pour conserver l'ouverture sud de l'entrée ouest qui se trouve dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Non seulement cette ouverture donne du souffle à la station de métro, mais elle constituera un lien entre La Chapelle et la future Gare du Nord.

Au nom des élus communistes, **M. JOUSSELLIN** se réjouit de voter en faveur de la délibération DVD 5, venue après une pétition lancée en octobre 2018, plusieurs échanges avec le cabinet de Christophe NAJDOVSKI et une réunion publique qui s'était tenue le 15 octobre 2019 à l'école Louis Blanc au cours de laquelle deux scénarios avaient été envisagés. Le scénario n°2 proposant une entrée principale à l'ouest et une seconde entrée à l'est avait été plébiscité tant par les usagers que par les élus. Cet aménagement permettra en effet de mieux répartir le flux des voyageurs, en mettant fin aux bousculades et aux engorgements permanents.

**M. JOUSSELLIN** souhaite cependant alerter sur deux points : il faudra veiller à ce que le calendrier des travaux, déjà extrêmement long, soit respecté, et il faudra veiller à ce que soit prise en compte la demande des habitants d'implanter des ascenseurs reliant le niveau -1 avec les niveaux ville et quai de la gare, car la formule avec laquelle l'étude est présentée n'est pas très claire à ce sujet. Par ailleurs, la

délibération n'évoque pas un engagement qui avait été pris concernant la liaison souterraine pour relier la station La Chapelle avec la Gare du Nord.

**M. FORT** se dit ravi de voter en faveur d'une étude visant à réaménager la station de métro La Chapelle, qui est actuellement en mauvais état et nécessite d'être repensée dans son environnement. Il en profite pour rappeler le cofinancement d'Île-de-France Mobilités en partenariat avec la Ville de Paris, et pour faire présent que l'amélioration d'un quartier complexe comme celui de La Chapelle ne passe pas seulement par le réaménagement de la station de métro. Il faudra mener une action coordonnée avec les services de Police, afin qu'ils augmentent leur présence dans le quartier et évitent toute sorte de trafics, et avec les services du Travail, afin qu'ils procèdent à d'éventuelles fermetures administratives des commerces qui ne respectent pas les règlements.

**M. SIMONDON** informe M. JOUSSELLIN que le souterrain entre la station de métro La Chapelle et la Gare du Nord n'est pas dans le périmètre de l'étude, car il est partagé entre un espace RATP et un espace SNCF. Par contre, Île-de-France Mobilités a prévu de déplacer la ligne où il se fait le contrôle d'accès dans un endroit plus vaste pour éviter d'engorger le flux des voyageurs. Pour ce qui concerne les ascenseurs qui avaient été demandés par les habitants, ils n'ont malheureusement pas de faisabilité technique, mais des solutions ont déjà été envisagées pour permettre une meilleure liaison entre la place de la Chapelle et la Gare du Nord.

**Mme JOUBERT** intervient pour notifier qu'elle ne prendra pas part au vote pour des raisons professionnelles.

Avant de passer au vote, **Mme CORDEBARD** tient à souligner l'importance de la mobilisation des élus, des associations et des habitants du 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissement, qui a permis un grand nombre d'avancées. Même s'ils n'ont pas gagné sur toute la ligne, ils doivent continuer à se battre pour défendre leurs besoins et leurs intérêts, et à porter leurs exigences devant les partenaires institutionnels de la Ville. La délibération DVD 25 constitue seulement une étape d'une mobilisation que Mme la Maire appelle à poursuivre.

*La délibération 2021 DVD 25 est adoptée à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** propose aux élus de voter en bloc les délibérations prévues à l'ordre du jour qui n'ont pas fait l'objet d'inscriptions.

#### DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE DEMANDE D'INTERVENTION

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020.

**Projet de délibération** : MA102102

**Rapporteuse** : Alexandra CORDEBARD

**Objet** : Collèges publics parisiens et lycées municipaux – Dotations de fonctionnement (40 707 euros), subventions d'équipement (2 056 925 euros) et subventions pour travaux (135 773 euros).

**Projet de délibération** : 2021 DASCO 2

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**Objet** : Concilier les différents temps de vie – Subventions (196 000 euros) à 3 associations : Parrains Par Mille (convention, Réseau Môm'Artre (avenant n°2) et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul.

**Projet de délibération** : 2021 DFPE 25

**Rapporteuse** : Awa DIABY

**Objet** : Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du rôle du Couvent des Récollets pendant la Révolution française au 150-154 rue du Faubourg Saint-Martin à Paris 10<sup>e</sup>.

**Projet de délibération** : 2021 DAC 488

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**Objet** : Modification des garanties d'emprunts de 4 programmes de rénovation d'immeubles de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP.

**Projet de délibération** : 2021 DLH 37

**Rapporteur** : Élie JOUSSELLIN

**Objet** : Signature d'avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).

**Projet de délibération** : 2021 DAC 4

**Rapporteuse** : Laurence PATRICE

*Les délibérations MA102102, 2021 DASCO 2, 2021 DFPE 25, 2021 DAC 488, DLH 37 (<Laurence PATRICE ne prend pas part au vote de la DLH 37) et DAC 4 sont adoptées à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** donne la parole à M. WATANABE-VERMOREL pour introduire le premier vœu inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

**M. WATANABE-VERMOREL** présente le premier vœu.

VŒU PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À L'AGRÉMENT DE L'ASSOCIATION ANTICOR

*Considérant que les élu.es parisiens.es voient leur action encadrée par une charte exigeante en matière de probité, et qu'ils s'appliquent ainsi à participer à la restauration de la confiance entre les administrés.es et leurs élu.es ;*

*Considérant que l'éthique en politique est un élément déterminant pour le lien de confiance qui doit exister, dans une démocratie représentative, entre les citoyens.nes et leurs représentants.es politiques, à Paris comme partout en France ;*

*Considérant qu'il est, par principe, légitime que les élu.es rendent des comptes à la société civile, notamment en matière de probité et de gestion des deniers publics car cela nourrit ce lien de confiance ;*

*Considérant qu'en l'état actuel du droit, les citoyens.nes ne sont pas fondés.es à porter plainte lors de soupçons de manquements à la probité ;*

*Considérant qu'un agrément a été créé à l'article 2-23 du Code de procédure civile pour permettre aux associations de lutte contre la corruption de se porter parties civiles en cas de soupçon d'atteinte à la probité et que ces dernières sont dès lors les seuls acteurs indépendants habilités à saisir un juge d'instruction, constitutionnellement indépendant, le parquet financier étant quant à lui hiérarchiquement soumis au ministre de la Justice ;*

*Considérant que l'action d'ANTICOR œuvre au bon fonctionnement de notre démocratie en ce qu'elle contribue au lien de confiance entre les citoyens.nes et leurs élu.es, à sa restauration et à sa consolidation, qu'elle n'a montré aucune forme de complaisance par le passé étant indépendante, transpartisane dans sa formation et non partisane dans son action ;*

*Considérant que l'association ANTICOR a obtenu cet agrément sans discontinuité depuis 2015 et qu'elle remplit les 5 critères qui conditionnent l'obtention de l'agrément en termes d'ancienneté, d'activité effective de lutte contre la corruption, de nombre d'adhérent.es, de désintéressement et d'indépendance, et de fonctionnement interne régulier ;*

*Considérant que la date butoir pour que le Ministère de la Justice renouvèle l'agrément est le 3 février 2021, que l'agrément actuel expire le 15 du même mois et que l'association ANTICOR s'en inquiète au plus haut point ;*

*Considérant que la cessation de son activité aggraverait la défiance des citoyens.nes envers leurs élu.es ;*

Sur proposition de Thomas Watanabe-Vermorel, des groupes Écologie Paris 10<sup>e</sup>, Génération.s, Parti Communiste Français et Paris en Commun, le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- Le gouvernement renouvèle dans les temps l'agrément d'ANTICOR ;
- La Ville de Paris interpelle à son tour le gouvernement pour soutenir le renouvellement de l'agrément de l'association.

**M. GUTTERMANN** déclare que les questions de probité des élus et la nécessité de restaurer la confiance entre les administrés et leurs représentants sont au cœur des préoccupations du groupe PCF. L'association ANTICOR a joué tout son rôle sur ces questions de transparence de la vie publique. C'est la raison pour laquelle les élus communistes sont signataires de ce vœu et soutiennent son vote.

**M. BONNIER** estime que dans le contexte de déchéance démocratique majeure que connaissent actuellement la France et la plupart des démocraties libérales, la lutte contre la corruption et celle pour la transparence de la vie publique sont au cœur des attentes des citoyens. Elles constituent également des exigences pour chaque élu dans l'exercice de ses fonctions. D'ailleurs, l'activité des élus de la Ville de Paris est encadrée par la charte de l'éthique en politique, qui les engage à faire preuve de probité, prévient les conflits d'intérêts et contribue au maintien et à la préservation du lien de confiance avec les électeurs. L'activité de l'association ANTICOR, qui compte 500 adhérents à Paris, est essentielle,

notamment en raison de son indépendance et de son caractère transpartisan ou non partisan. Les élus du groupe Paris en commun-Socialiste, écologiste et progressiste s'associent au vœu pour soutenir la demande de renouvellement d'agrément à l'association ANTICOR.

**M. FORT** partage le constat concernant la défiance des citoyens à l'égard du monde politique et de ses représentants, et soutient le combat mené par toutes les associations, y compris ANTICOR, qui luttent contre la corruption en politique. Il reconnaît que l'association ANTICOR met un point d'honneur à ne pas demander des subventions publiques, afin de rester indépendante. Il s'interroge néanmoins sur le fait que les personnalités poursuivies par l'association appartiennent presque exclusivement à La République en marche ou à des partis de droite. En raison de ses doutes sur l'impartialité d'ANTICOR, M. FORT préfère s'abstenir sur ce vote.

**Mme DUMOULIN** trouve extrêmement positif que, sur une proposition mise sur la table par M. WATANABE-VERMOREL, tous les groupes de la majorité aient travaillé ensemble pour porter ce vœu commun. La question de la relation de confiance entre les citoyens et leurs représentants politiques est fondamentale. À elle seule l'association ANTICOR ne peut certainement pas résoudre tous les problèmes, mais elle fait partie de ces forces appelées « contre-pouvoir » qui constituent des observateurs exigeants non partisans, dont le regard extérieur et les critiques peuvent aider le travail des élus. Le groupe Génération.s se réjouit de porter ce vœu avec tous les autres groupes de la majorité.

**Mme CORDEBARD** remercie et invite les élus à passer au vote.

*Le vœu est adopté à la majorité (1 abstention).*

**M. JOUSSELLIN** présente le deuxième vœu du Conseil d'arrondissement.

VŒU RELATIF À LA REFORME DES AIDES AU LOGEMENT DÉPOSÉ PAR LES ÉLUS.ES DU GROUPE PCF, ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE ET PHILIPPE GUTTERMANN

*Considérant la crise sanitaire actuelle et ses conséquences économiques et sociales qui risquent de mettre entre 2,5 et 2,8 millions de ménages en difficulté pour payer leur loyer, selon une étude de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) ;*

*Considérant les 400 millions d'euros d'économies faites par l'État avec la baisse de 5 euros des APL décidée en 2017, les 90 millions d'euros d'économie du quasi-gel des indexations en 2019 et en 2020 ;*

*Considérant la réforme des APL entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 après un report en 2020 dû à la crise sanitaire ;*

*Considérant que cette réforme prévoit de prendre en compte les ressources des allocataires sur les douze derniers mois au lieu de l'année N-2 pour le calcul de leurs aides au logement avec une actualisation trimestrielle ;*

*Considérant que le gouvernement, après avoir tablé sur une économie de 1,2 milliards d'euros a revu sa copie, au vu de la crise sanitaire, et espère désormais 700 millions d'euros d'économie prouvant ainsi que l'objectif de cette réforme est bien de faire des économies sur le dos des allocataires et non d'améliorer leurs droits ;*

*Considérant que cela fait sortir de nombreux bénéficiaires du fichier allocataire, en leur faisant perdre leur droit à l'allocation logement ;*

*Considérant que pour tous les ménages et les salariés précaires, le système de déclaration trimestrielle déclenche une variabilité constante des droits ouverts, les plaçant ainsi dans une instabilité financière pour construire leurs budgets familiaux ;*

*Considérant que les jeunes et les milieux précaires, principales victimes de la crise sanitaire, sont les populations les plus touchées par cette perte d'allocation ;*

*Considérant, au contraire, qu'en pleine crise économique et sociale, ce sont des populations qui devraient être protégées ;*

*Considérant que diminuer les allocations logement pénalise tant les locataires que les propriétaires ou les bailleurs, qui voient le risque d'impayés augmenter ;*

*Considérant qu'une réforme de « justice sociale » n'est pas une réforme qui installe plus de précarité et d'inaccessibilité aux droits ;*

Le Conseil d'arrondissement, sur proposition des élu.es PCF, Elie Jousselein, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, émet le vœu que :

- La Ville de Paris interpelle le gouvernement pour qu'une étude sur la perte des droits liée à cette réforme soit lancée et qu'une décision retrait de la réforme puisse être prise si elle conduit à une augmentation des Impayés.

**M. SIMONDON** remercie les élus communistes d'avoir proposé un vœu sur la réforme des logements et de lancer une alerte sur les conséquences réelles de la mise en place de cette réforme qui présente des aspects assez inquiétants. Les élus socialistes partagent complètement leur point de vue et voteront favorablement.

**Mme VASA** déclare que les élus du groupe écologiste soutiendront le vœu, car la réforme des logements a pour objectif de réaliser des économies qui vont fonctionner dans les dépenses sociales, et cela dans la continuité des actions entreprises par le gouvernement, comme la réduction des APL en 2017. À ce propos, Mme VASA rappelle que, même s'ils contribuent à réduire le nombre de personnes qui basculent en dessous du seuil de pauvreté, les APL sont en train de reculer à cause aussi du fait qu'ils ne sont pas suffisamment indexés sur l'inflation du coût de la vie et des charges sociales. La différence apportée par la nouvelle réforme est que les APL vont être adaptés aux situations économiques individuelles au plus près, en prenant en compte les revenus les plus récents des

bénéficiaires. Un des effets positifs probables est que les victimes de la crise sanitaire disposeront de fonds débloqués plus rapidement, et que les étudiants bénéficieront d'un régime d'exception.

Il existe par contre des aspects très préoccupants, comme les estimations élevées du nombre de locataires qui verront leurs allocations baisser ou disparaître, et la plus grande instabilité financière des ménages. Il y a également la question des plafonds des loyers imposés dans les calculs, qui seront assez défavorisants pour les loyers très hauts comme ceux de Paris. Enfin, les jeunes travailleurs et les sortant d'études ne bénéficieront plus de cette espèce d'inertie liée au calcul sur les revenus dont ils bénéficiaient dans le passé. Mme VASA en profite pour soutenir une initiative promue par les organisations de la jeunesse et par les syndicats pour la mise en place d'un RSA aux moins de 25 ans.

Pour sa part, **Mme CORDEBARD** qualifie certaines réformes entreprises par le gouvernement de « mesquines », pour ne pas dire « criminelles » dans la période actuelle où la jeunesse est en grand danger.

**M. FORT** souhaite lui aussi qu'une étude sur la perte des droits due à la réforme des APL soit réalisée, mais il s'interroge sur la pertinence de ce vœu en Conseil d'arrondissement. Les élus communistes devraient transmettre leur demande à leurs représentants à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Les élus municipaux devraient par contre se demander ce qu'ils peuvent faire à leur échelle, plutôt que de poser au gouvernement des questions sur un sujet sur lequel ils ne disposent pas de beaucoup de leviers. M. FORT estime qu'avec les moyens dont elle dispose, la Ville de Paris pourrait entreprendre de nombreuses actions pour lutter contre la précarité des étudiants, ainsi que la Région Île-de-France l'a fait. M. FORT s'abstiendra sur ce vote.

**Mme DUMOULIN** remercie les élus communistes pour ce vœu que son groupe votera sans aucune réticence, et Mme Vasa pour ses alertes. La réforme des APL fait partie des mesures gouvernementales qui font preuve d'inconséquence. Pour rebondir sur les propos tenus par M. FORT, les groupes de la majorité s'adressent évidemment à leurs élus à l'Assemblée nationale et au Sénat pour porter leurs demandes, mais ils en discutent aussi en Conseil d'arrondissement, d'une part parce qu'ils ne travaillent pas en vase clos et, d'autre part, parce qu'ils veulent informer les citoyens de leurs démarches. Plus les questions sont énoncées publiquement, plus vite elles peuvent avancer. Pour finir, Mme DUMOULIN invite M. FORT à prendre connaissance de la feuille de route mise en place par Léa FILOCHE, adjointe aux Affaires sociales auprès de Mme HIDALGO, avec des projets très ambitieux en matière de protection et d'innovation sociale.

**Mme CORDEBARD** rappelle à M. FORT, qui a souhaité mettre en avant les initiatives prises par la Région en direction des jeunes, que la collectivité municipale s'est largement engagée pour aider l'ensemble des publics fragilisés par la crise sanitaire et sociale, et qu'elle l'a fait sur des montants qui ne sont pas comparables avec ceux alloués par la Région. Que celle-ci s'engage en direction des jeunes, Mme CORDEBARD ne peut que s'en réjouir et elle espère qu'en travaillant ensemble ils pourront faire face plus facilement à cette période de crise.

*Le vœu est adopté à la majorité (1 abstention).*

**Mme PATRICE** présente le troisième vœu.

VŒU POUR L'APPOSITION D'UNE PLAQUE HOMMAGE DE LA VILLE DE PARIS À THÉODORE FRAENKEL SUR LA FAÇADE DE L'IMMEUBLE DU 11 RUE TAYLOR PARIS 10

Considérant que Théodore Fraenkel, médecin et homme de lettres, est une grande figure du mouvement surréaliste, qui a permis de mettre en lien la plupart des grands artistes de ce mouvement mais qui est lui-même resté assez méconnu ;

Considérant que Théodore Fraenkel, né en 1896 à Paris dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, de parents juifs russes contraints à l'exil, a tant comme intellectuel et homme de lettre que comme médecin vécu et pratiqué la majeure partie de sa vie à Paris ;

Considérant que Théodore Fraenkel est un ami de jeunesse d'André Breton, écrivain fondateur du surréalisme, rencontré dès 1907 au lycée Chaptal, et qu'ensemble, ils suivront des études de médecine et chemineront jusqu'à leur brouille définitive en 1934 ;

Considérant que Théodore Fraenkel mobilisé en tant qu'infirmier en 1916, se lie alors avec Jacques Vaché, écrivain, dessinateur, mais surtout dandy mystificateur, symbole d'un « esprit nouveau » qu'il présenta à André Breton. Celui-ci tellement fasciné par Jacques Vaché en fera durablement l'icône fantasmée et absolue de Dada puis de l'esprit du surréalisme ;

Considérant que Théodore Fraenkel est le héros de la seule œuvre écrite par Jacques Vaché, Sanglant symbole, avant la mort prématurée de Vaché à 23 ans en 1919.

Considérant que Théodore Fraenkel rencontre Louis Aragon en 1918 et qu'avec André Breton et Philippe Soupault, écrivain et poète, ils s'autoproclameront avec l'arrogance de leur jeunesse « les 3 Mousquetaires de la modernité » ;

Considérant que Théodore Fraenkel fait aussi la connaissance en 1920 de Tristan Tzara, écrivain, fondateur du mouvement dadaïste et de la revue Littérature et que de ce fait il sera à l'origine du rapprochement entre les Mousquetaires français et le dadaïsme roumain ;

Considérant que démobilisé, cité à l'Ordre de l'Armée et Croix de Guerre, Théodore Fraenkel épouse en premières noces en 1922 Bianca Maklès, belle-sœur du peintre et graveur André Masson, se liant ainsi avec les artistes de la Rue Blomet (Masson, Tual, Leiris, Limbour, Dubuffet...) et ceux de la Rue du Château (Tanguy, Duhamel, Queneau, Desnos, les frères Prévert...), les uns comme les autres surréalistes moins rigoristes que Breton ;

Considérant que Théodore Fraenkel choisit de retourner à la médecine générale en 1923, année de la rupture entre dadaïstes et surréalistes mais rédige, avec Antonin Artaud et Robert Desnos, la Lettre aux médecins-chefs des asiles de fou, publiée dans le troisième numéro de La Révolution surréaliste ;

Considérant qu'après le décès de sa première épouse, remarié à Ghita Luchaire, amie de Youki Desnos, il rejoint Barcelone durant la Guerre d'Espagne et participe à la bataille de Majorque en tant que médecin, puis, durant la Seconde Guerre mondiale, rallie les Forces Françaises Libres et s'engage dans l'escadrille Normandie-Niemen ;

Considérant qu'à la fin de la Guerre, il se consacre entièrement à l'exercice de la médecine choisissant de soigner les plus démunis non sans garder comme patients nombre d'anciens surréalistes devenus des grands écrivains du 20<sup>e</sup> siècle comme Michel Leiris ou Louis Aragon. Il signe en 1960 le Manifeste des 121 « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie » et décède en 1964 à l'hôpital Lariboisière dans le 10<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition des élus du groupe Communiste, Laurence Patrice, Elie Joussellin et Philippe Guttermann, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> émet le vœu :

- Que la Ville de Paris rende hommage à Théodore Fraenkel auteur de carnets de guerre, et passeur essentiel parmi les artistes majeurs de son temps, en apposant une plaque au 11, rue Taylor Paris 10<sup>e</sup> où il vécut avec sa première épouse Bianca Maklès.



**M. CLERWALL** se réjouit du vœu déposé par Mme PATRICE. Théodore Fraenkel n'était pas un personnage de premier plan, il était un homme discret dont le nom ne s'est pas inscrit dans l'histoire comme celui de certains de ses amis dadaïstes et surréalistes. Mais cela ne veut pas dire qu'il était moins méritoire. Théodore Fraenkel constitue un exemple de trajet de vie entre la fin du XIX<sup>e</sup> et la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il représente toutes les femmes et tous les hommes qui ont traversé une des périodes les plus catastrophées de l'histoire européenne. Sa place se situe entre celles et ceux qui sont devenus célèbres et les anonymes. La pose d'une plaque commémorative qui lui rend hommage est l'occasion de rappeler que ces femmes et ces hommes sont aussi les membres d'une génération qui a profondément inspiré la reconstruction de l'Europe moderne.

**Mme CORDEBARD** remercie Mme PATRICE, en espérant qu'il y aura d'autres occasions de parler de Théodore Fraenkel, et invite les élus à voter.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**M. DELPLANQUE** présente le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒU RELATIF AU PROJET GARE DU NORD 2024 DÉPOSÉ PAR DAVID DELPLANQUE, ISABELLE DUMOULIN DU GROUPE GÉNÉRATION.S, ÉLIE JOUSSELLIN, LAURENCE PATRICE, PHILIPPE GUTTERMAN DU GROUPE PCF, ULF CLERWALL, SYLVAIN RAIFAUD, LÉA VASA, SYLVIE SCHERER, THOMAS WATANABE-VERMOREL DU GROUPE GEP10

*Considérant que si une modernisation de la gare du Nord est bien nécessaire, celle-ci doit répondre aux attentes des usagers quotidiens et des riverains ;*

*Considérant le projet « Gare du Nord 2024 » et son montage financier voulu par le gouvernement qui implique que le projet est bâti pour optimiser sa rentabilité économique au détriment d'une amélioration qualitative pour les usagers et le service public de transport ;*

*Considérant le résultat de l'appel à projet afférent sélectionnant pour 46 ans la société CEETRUS, filiale du Groupe Auchan comme exploitant des commerces et services dans l'enceinte de la Gare du Nord, programmant 50 000 m2 de surfaces supplémentaires, dont un centre commercial de 20 000 m2 qui multiplie par cinq les surfaces de vente actuelles ;*

*Considérant l'avis négatif rendu par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial le 27 juin 2019 ;*

*Considérant le protocole d'accord signé le 23 novembre entre la Ville de Paris, la SNCF, Gares & Connexions et la SA Gare du Nord 2024 actant des engagements pris en faveur de l'évolution du projet de restructuration-modernisation de la Gare du Nord ;*

*Considérant que les différentes forces politiques du conseil d'arrondissement n'ont pas été associés aux échanges ayant permis d'arriver à ce protocole d'accord ;*

*Considérant les risques que ne lèvent pas le protocole d'accord concernant la fragilisation des commerces de proximité et l'augmentation du trafic pendant les travaux, autour de la Gare du Nord et des gares desservies par les RER et Transilien au départ de la Gare du Nord ;*

*Considérant la forte opposition au projet initial de réaménagement de la Gare du Nord en raison de l'hypercommercialisation du projet au détriment du service public, de l'accueil des usagers du rail et de l'amélioration de leurs conditions de transport ;*

*Aussi, sur proposition de David Delplanque, d'Elie Jousselein, d'Ulf Clerwall et des élus des groupes Génération.s, PCF et GEP10, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :*

- 1. La Ville de Paris interpelle le consortium qui porte le projet de rénovation de la Gare du Nord pour qu'il émette immédiatement une proposition de mise en place, dans les meilleurs délais, du comité de surveillance et suivi du projet en incluant une représentation de l'ensemble des forces politiques du 10<sup>e</sup> arrondissement*
- 2. Le Conseil de Paris interpelle l'État et Région Île-de-France relativement à ses choix en matière de financement du service public ferroviaire*
- 3. Le Conseil d'arrondissement émette un avis négatif sur le protocole d'accord signé entre la Ville de Paris, la SNCF et CEETRUS.*

**M. JOUSSELLIN** fait noter que, deux ans après sa présentation, le projet de la Gare du Nord est inchangé, comme le dit d'ailleurs le communiqué de presse publié par StatioNord le 14 janvier 2021. Il reste un projet de privatisation des espaces de la gare au profit d'Auchan pour 46 ans, ce que les élus communistes ont toujours dénoncé. Le combat commun des associations des riverains, des élus de gauche et des écologistes a permis quelques petites avancées, qui sont inscrites dans le protocole d'accord entre la Ville, la SNCF et StatioNord. Ce protocole cependant ne remet pas en cause le modèle financier, ne rend pas leur place aux services publics, ne permet pas des avancées concrètes pour protéger les riverains des nuisances dues aux travaux. Qui plus est, les petites avancées inscrites dans le protocole, telles que l'étude de faisabilité pour ouvrir la gare vers le nord, semblent déjà oubliées dans le communiqué de StatioNord. Les élus communistes soutiennent les associations qui ont déposé des recours contentieux devant le Tribunal administratif. Ils voteront en faveur du vœu, en remerciant les élus du groupe Génération.s et les écologistes de s'être associés pour continuer à exiger un projet totalement modifié sur la base d'un financement public.

**M. CLERWALL** porte l'attention des élus sur le fait que le permis de construire est en train d'être délivré, que les travaux de préparation du chantier vont bientôt démarrer, mais que les modalités du suivi de la réalisation du projet ne sont pas définies. Un comité de suivi doit être mis en place, afin de pouvoir assurer en toute transparence que le protocole établi entre la Ville de Paris et les porteurs du projet soit scrupuleusement respecté. Ce comité de suivi devra veiller à ce que les travaux causent le moins de nuisances possibles aux riverains et aux usagers, et à ce que la visibilité du déroulement et phasage du projet soit assurée. Ce comité devra être représenté par les associations de quartier et les collectifs citoyens, mais également par les forces politiques du 10<sup>e</sup> arrondissement. Le protocole d'accord a été négocié sans la transparence que l'importance du projet aurait dû exiger, il repose sur un projet financier dont les détails comme les hypothèses de base demeurent inconnus. Les élus du groupe L'écologie pour Paris 10 continueront à travailler pour orienter le projet de la Gare du Nord en direction d'un financement public à la hauteur des enjeux, de la sauvegarde du patrimoine architectural et culturel, et de la transition écologique. Ils voteront en faveur du vœu.

**M. FORT** déclare qu'il votera contre le vœu et observe amusé que les élus de la majorité ne semblent plus être d'accord sur rien.

**Mme CORDEBARD** constate que les points de désaccord sur le projet de la Gare du Nord restent plus nombreux que les points d'accord. Le vœu demande cependant au Conseil de se positionner contre le protocole signé par la Maire de Paris, qui dans sa grande sagesse a choisi le meilleur moment de la négociation pour obtenir le maximum d'avancées et d'évolutions du projet initial d'avancées. À ce propos, Mme CORDEBARD tient à rappeler qu'il s'agit d'un projet de l'État et non pas d'un projet Ville, et que ce projet avait été porté contre l'avis de la Maire. Tout en partageant le point de vue exprimé par les élus de la majorité sur les nombreux défauts du projet, elle estime ainsi qu'il est son devoir de faire respecter le protocole signé par la Maire de Paris et qui a une grande valeur pour le 10<sup>e</sup> arrondissement. Et cela en dépit du fait qu'elle regrette la construction du centre commercial, alors que les priorités seraient d'apaiser l'espace public autour de la gare et de faire de la Gare du Nord un lieu qui réponde vraiment aux besoins des voyageurs. Mme CORDEBARD et son groupe voteront contre le vœu. Elle veillera cependant à ce que tous les engagements pris dans le protocole d'accord passé avec la SNCF soient respectés. Elle souhaite que tous les élus, y compris ceux dont les positions sont les plus radicales, se mobilisent avec elle pour faire en sorte de pouvoir apporter de nouvelles améliorations au projet.

*Le vœu est rejeté (10 votes pour et 11 contre).*

Mme CORDEBARD remercie toutes les personnes qui ont participé à la réunion, leur souhaite une bonne soirée et met fin au Conseil d'arrondissement.

*La séance est levée à 22h30.*